RAPPORT D'ACTIVITES – ANNEE 2009

MISE EN ŒUVRE DU DOCOB
DES SITES NATURA 2000 « Etang de Mauguio »
SIC FR 9101408 - ZPS FR 9112017

Syndicat Mixte du Bassin de l'Or

SOMMAIRE

1. ***Préambule*** 1
2. ***Présentation synthétique de la mise en œuvre du DOCOB – Année 2009*** 4
3. ***Programme d'animation « 2009 »*** 5
   - 3.1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (ANI02) 6
   - 3.2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (COM02) 8
   - 3.3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (ANI02) 10
   - 3.4. Mise à jour DOCOB (ANI04) 11
   - 3.5. Veille environnementale (ANI01) 11
4. ***Mise en œuvre des actions contractuelles du DOCOB*** 12
   - 4.1. Les contrats Natura 2000 agricoles (MAEt) 12
   - 4.2. Les contrats Natura 2000 non forestiers non agricoles 13
   - 4.3. La Charte Natura 2000 14
5. ***Mise en œuvre des actions du DOCOB hors financement Natura 2000*** 14
   - 5.1. Le programme LIFE LAG'Nature 14
   - 5.2. Initiatives et actions des acteurs locaux 15
6. ***Perspectives mise en œuvre du DOCOB – Année 2010*** 15
   - 6.1. Mission d'animation du DOCOB 15
   - 6.2. Réalisation d'étude complémentaire inscrite au DOCOB 16
   - 6.3. Poursuite du programme LIFE LAG'Nature 16
7. ***Annexes*** 17

1. PREAMBULE

Le territoire « Etang de Mauguio », qui s'étend sur 7025 hectares, est composé de deux sites Natura 2000 superposés :

- le Site d'Intérêt Communautaire « Etang de Mauguio » - FR9101408 (directive européenne « Habitats » de 1992) ;
- la Zone de Protection Spéciale « Etang de Mauguio » - FR9112017 (directive européenne « Oiseaux » de 1979).

Huit Communes de l'Hérault et une Commune du Gard sont concernées pour partie :

- Aigues-Mortes (Gard) ;
- Candillargues ;
- La Grande-Motte ;
- Lansargues ;
- Marsillargues ;
- Mauguio-Carnon ;
- Pérols ;
- Saint-Just ;
- Saint-Nazaire-de-Pézan.

Les habitats naturels et les habitats d'espèces (directive « Habitats »)

Quatorze habitats naturels d'intérêt communautaire, dont trois prioritaires, sont recensés sur le territoire « Etang de Mauguio » :

Code Natura 2000	Habitats d'intérêt communautaire (* prioritaire) (Annexe I de la Directive « Habitats »)	Enjeu régional	Représentativité site* (surface)
1150	*Lagunes côtières	**fort**	48% (3404 ha)
3170	*Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles	**fort**	0,15% (10,5 ha)
1410	Prés salés méditerranéens	**fort**	10% (692 ha)
6420	Prairies humides méditerranéennes à grandes herbes du Molinio-Holoschoenion	**fort**	0,17% (12 ha)
2120	Dunes mobiles du cordon littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)	modéré	0,16% (11 ha)
92A0	Forêts-galeries à Salix alba et Populus alba	**fort**	2% (149 ha)
6510	Prairies fauchées méso-hygrophiles méditerranéennes	modéré	1% (83,5 ha)
2210	Dunes fixées du littoral du Crucianellion maritimae	modéré	0,8% (55 ha)
1420	Fourrés halophiles méditerranéens	modéré	5% (355 ha)
2110	Dunes mobiles embryonnaires	modéré	Négligeable (< 1 ha)
1310	Végétations pionnières à Salicorne et autres espèces annuelles des zones boueuses et sableuses	modéré	1,5% (112,5 ha)
3140	Tapis de chara spp.	modéré	Négligeable (< 5 ha)
3130	Communautés amphibies des sables humides du Isoeto-Nanojuncetea	modéré	Négligeable (< 1 ha)
7210	*Marais à Cladium mariscus	modéré	Négligeable (< 1 ha)

Deux espèces, dont la conservation nécessite la désignation de zone spéciale de protection afin de protéger leurs habitats (annexe II de la directive « Habitats »), ont été recensées :

- la tortue Cistude d'Europe ; les inventaires naturalistes ont montré que le site Natura 2000 "Etang de Mauguio" abrite la plus importante population de tortues Cistude d'Europe connue du département de l'Hérault ;
- la chauve-souris Petit Murin dont la présence reste à confirmer.

Durant l'année 2009, deux individus d'Emyde lépreuse (*Mauremys leprosa* - Code Natura 2000 1221) ont été capturés et relâchés dans le canal de Lunel, à proximité du site Natura 2000.

Une orchidée, la spiranthe d'été, signalée au Grand Travers, est inscrite à l'annexe IV (espèce nécessitant une protection stricte).

En outre, certaines espèces végétales bénéficient d'un statut de protection nationale ou régionale :

Espèces	Statut de protection	Type de milieu ou habitat de présence
Linaire grecque (*Kickxia commutata*)	Nationale	Plusieurs types d'habitats secs ou sablonneux (zones rudérales, prés salés)
Orchis odorante (*Orchis fragrans*)		Milieux dunaires, prés salés les plus secs
Nivéole d'été (*Leucojum aestivum subsp. Aestivum*)		Prairies humides méditerranéennes, Forêts galeries à Saule et Peuplier blancs
Cresse de Crête (*Cressa cretica*)	Régionale	Végétations pionnières à Salicornes
Héliotrope couché (*Heliotropium supinum*)		Gazons méditerranéens amphibies halo-nitrophiles
Plantain de Cornut (*Plantago cornuti*)		Prés salés
Séneçon Doria (*Senecio doria*)		Prairies humides méditerranéennes, Forêts galeries à Saule et Peuplier blancs
Renouée jolie ou des sables (*Polygonum arenarium*)		Prés salés

Les oiseaux (directive « Oiseaux »)

L'étang de Mauguio accueille annuellement 43 espèces inscrites en annexe I de la Directive «Oiseaux ».

Néanmoins, l'étang de Mauguio ne joue pas un rôle prépondérant pour la conservation de toutes ces espèces au niveau national ou même régional. Seules les espèces phares (les 24 espèces présentées dans le tableau ci-dessous) pour lesquelles l'étang de Mauguio joue un rôle majeur au cours de leur cycle biologique (reproduction, hivernage ou alimentation) ont été retenues pour la définition de mesures de gestion favorables à l'ensemble du cortège d'espèces associé à l'habitat de ces oiseaux.

Code Natura 2000	Nom espèce	Enjeu régional	Représentativité site*	Cycle biologique		
				Nidification	Migration	Hivernage
A180	Goéland railleur	**fort**	>10%	X	X	
A189	Sterne hansel	**fort**	>10%	X	X	
A176	Mouette mélanocéphale	**fort**	>10%	X	X	X
A195	Sterne naine	**fort**	>10%	X	X	
A193	Sterne pierregarin	**fort**	>5%	X	X	
A021	Butor étoilé	**fort**	>1%	X	X	X
A131	Echasse blanche	modéré	>10%	X	X	X
A132	Avocette élégante	**fort**	>5%	X	X	X
A293	Lusciniole à moustaches	**fort**	>1%	X	X	X
A128	Outarde canepetière	**fort**	>1%	X		X
A231	Rollier d'Europe	**fort**	>1%	X	X	
A035	Flamant rose	modéré	>10%		X	X
A138	Gravelot à collier interrompu	**fort**	>1%	X	X	
A029	Héron pourpré	**fort**	<1%	X	X	
A022	Blongios nain	modéré	>1%	X	X	
A026	Aigrette garzette	modéré	>5%	X	X	X
A255	Pipit rousseline	**fort**	<1%	X	X	
A133	Oedicnème criard	modéré	<1%	X	X	
A081	Busard des roseaux	modéré	<1%	X	X	X

Code Natura 2000	Nom espèce	Enjeu régional	Représentativité site*	Cycle biologique		
				Nidification	Migration	Hivernage
A073	Milan noir	faible	<1%	X	X	
A190	Sterne caspienne	nd	>10%		X	
A135	Glaréole à collier	**fort**	>1%	X	X	
A023	Bihoreau gris	modéré	<1%	X	X	
A196	Guifette moustac	nd	>1%		X	X

Le Document d'objectifs (DOCOB) des sites « Etang de Mauguio »

Le DOCOB a été validé à l'unanimité par le Comité de pilotage local (COPIL) le 18 décembre 2008 et approuvé par arrêtés préfectoraux (SIC et ZPS) en date du 4 février 2009.

Lors de la séance du Collège des collectivités du COPIL en date du 15 janvier 2009 :

- le Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO), aujourd'hui Syndicat mixte du Bassin de l'Or (SYMBO), a été désigné opérateur local pour la mise en œuvre du DOCOB « Etang de Mauguio »
- Monsieur René CHALOT, Conseiller municipal à Lansargues, a été désigné Président du COPIL.

Le compte-rendu de la réunion est présenté en annexe 1.

Le DOCOB des sites « Etang de Mauguio » est disponible au lien Internet suivant :
http://www.etang-de-l-or.com/docob_etang_mauguio.htm

Le dossier de demande d'aide au titre de l'année 2009 a été déposé le 16 janvier 2009 et la convention cadre d'animation signée le 24 mars 2009.

Objet du présent document

La structure animatrice est chargée d'établir un rapport annuel de son activité et de la mise en œuvre du DOCOB.

Le présent document constitue ce rapport.
Il a été rédigé par la chargée de mission Natura 2000 du SYMBO.
Il couvre la période **du 16 janvier 2009 au 15 janvier 2010.**

2. PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA MISE EN ŒUVRE DU DOCOB – ANNEE 2009

ACTION DOCOB	Montants engagés[1]	Bénéficiaires
Animation DOCOB	**49 902 €**	**SMGEO - SYMBO**
AN101-Mettre en cohérence les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à la protection des risques ***	2 500 €	
AN102-Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi ***	40 352 €	
AN104-Développer un système d'information intégrateur des données écologiques relatives au site Natura 2000 **	1 250 €	
COM02-Informer et sensibiliser les propriétaires, les usagers du site et le grand public ***	5 800 €	
Contrats agricoles (Mesures agro-environnementales territorialisées)	**89 456 €**	**Exploitants agricoles**
ACT01-Mettre en place ou maintenir une gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces ***	80 816 €	
HAB02-Maintenir l'ouverture des milieux remarquables par l'entretien des strates herbacées et arbustives **	5 770 €	
HAB03-Conduire un chantier de restauration de milieux ouverts ou humides remarquables *	2 870 €	
Contrat Natura 2000 non agricole non forestier[2]	**35 718 €**	**Commune**
EAU02-Conduire des travaux raisonnés de curage et d'entretien des fossés et roubines ***	13 480 €	
EAU03-Remettre en état, entretenir et gérer les ouvrages hydrauliques ***	13 160 €	
HAB04-Restaurer et entretenir la végétation des berges des milieux aquatiques avec gestion raisonnée des embâcles **	9 078 €	
Programme LIFELAGNature		
ACT06-Mener une étude poussée de la fréquentation du site et de ses impacts et élaborer un plan de gestion concerté ***		
COM04-Développer des outils pédagogiques d'éducation à l'environnement *		
ETU03-Réaliser un suivi poussé des dispositifs tampon mise en place en aval des stations d'épuration de Mauguio et St-Just - St-Nazaire de Pézan **		
ETU04-Réaliser un inventaire des espèces introduites et envahissantes et évaluer les risques liés à leur présence *		
HAB06-Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces animales envahissantes ***		
Actions non contractuelles		
ACT09-Mener des opérations d'évacuation des déchets abandonnés sur place par des tiers (carcasses, pneus...) *		
ACT02-Contenir et gérer le phénomène de cabanisation *		

[1] Seuls les montants relevant des financements Natura 2000 sont présentés

[2] Seul est considéré ici le contrat en instruction

3. PROGRAMME D'ANIMATION « 2009 »

Le programme d'animation « 2009 » est composé des actions suivantes :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB
4. Mise à jour du DOCOB
5. Veille environnementale

Le temps consacré à l'animation de la mise en œuvre du DOCOB est un **mi-temps de chargée de mission, cofinancé par l'Etat et l'Union européenne (fonds FEADER).**

Temps d'animation du 16/01/09 au 15/01/10 : 120 jours (sur 120 jours programmés)

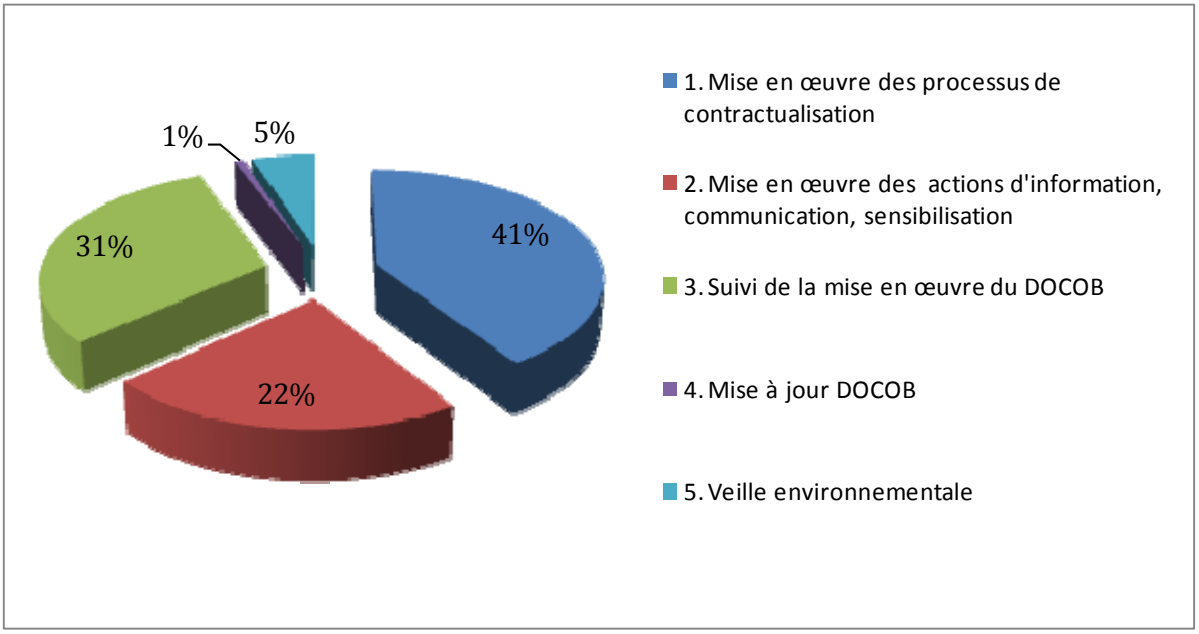

Pour cette première année de mise en œuvre du DOCOB, la priorité a été donnée à la mise en place et l'accompagnement des processus de contractualisation (41 % du temps d'animation).
Le temps consacré à la mise en œuvre des actions d'information, de communication, légèrement supérieur (7 jours de plus) au prévisionnel s'explique par :

- d'une part la mise à disposition du DOCOB lors de cette première année (finalisation du Document, CD-ROM, mise en ligne du Document et atlas cartographique sur Internet, etc.) ;
- d'autre part les nombreuses sollicitations dont a fait l'objet le Syndicat dans le cadre d'échanges d'expériences en matière d'élaboration du DOCOB.

3.1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (AN102)

Ont été distingués les deux types de contrats Natura 2000, mesures agro-environnementales (contrats à destination des professionnels agricoles) et contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers, afin de rendre compte du temps d'animation passé pour chacun d'eux.
Le temps moins important alloué à l'accompagnement des mesures agro-environnementales (MAE) par l'animateur du DOCOB s'explique par l'intervention de partenaires externes sous convention (Chambre d'agriculture de l'Hérault, Association pour le développement de l'agriculture de l'Hérault, Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne et élevage (OIER-SUAMME)). En début d'année, l'effort d'animation est accentué à la mise en place des contrats agricoles, les exploitants devant déposer leur dossier auprès de l'Union européenne avant le 15 mai.

Temps d'animation : 49 jours (41 %)

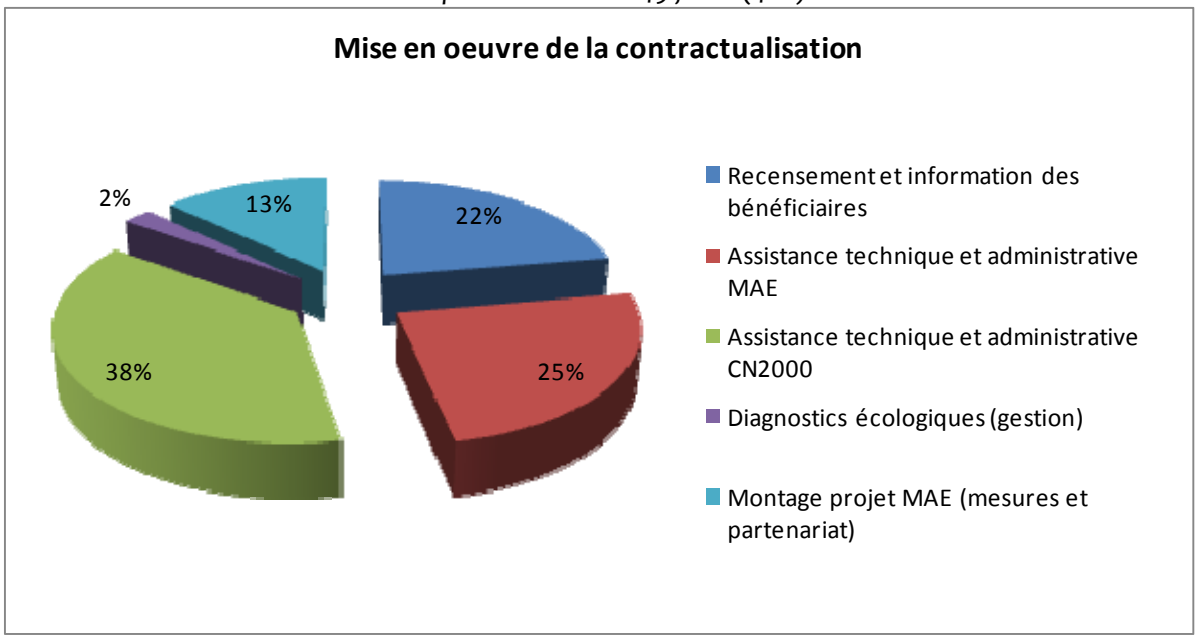

CN2000 : Contrat Natura 2000 non agricole non forestier ; MAE : Mesures agro-environnementales (= contrats Natura 2000 agricoles)

- **Elaboration du projet agro-environnemental sur le territoire Etang de Mauguio – 16 MAEt proposées (contrats agricoles)**
  - Rédaction du projet agro-environnemental, participation à la rédaction des notices de territoire et des mesures
  - Mise à jour du projet pour la campagne 2010

- **Campagne de communication et recensement auprès des bénéficiaires potentiels de MAEt (8 jours) et de contrats Natura 2000**
  - Organisation et animation de réunions d'information (2)
    - MAEt - 5 février 2009 Lansargues (10 agriculteurs) ;
    - Contrats Natura 2000 – 30 juin 2009 – St-Nazaire-de-Pézan (27 personnes)
  - Rédaction d'articles dans presse locale
    - MAEt – Articles Midi Libre, L'Hérault du Jour, Paysan du Midi, bulletin communal de Marsillargues
  - Conception et réalisation d'une affiche (mairies) pour réunion MAEt
  - Mailing, contacts et visites individuels (MAEt et Contrats Natura 2000)

- **Assistance technique et administrative au montage de dossiers de contractualisation**

- Elaboration du cahier des charges pour la réalisation des diagnostics écologiques - consultation
- Assistance technique et administrative au **montage de contrats Natura 2000 non agricoles non forestiers** (3 contrats – 1 en instruction, 2 en cours de finalisation de montage)
    - Participation aux diagnostics écologiques (3) sur le terrain et analyse des rapports
    - Montage des dossiers – rédaction des mémoires explicatifs, reportages photographiques, conventions, analyses des devis, renseignement des demandes d'aides FEADER, cartographie sous SIG (plus de 5 jours)
    - Entrevues, contacts avec les bénéficiaires potentiels, les propriétaires, le CEN en charge des diagnostics écologiques, les Services de l'Etat (données agricoles, montage et instruction dossier)

- Assistance technique et administrative au **montage de MAEt** (4 contrats – 1 abandon)
    - Participation aux diagnostics écologiques (5) et pastoraux sur le terrain et analyse des rapports ;
    - Mise en place d'un partenariat pour l'animation des MAEt (rédaction d'une convention tripartite Chambre d'agriculture – SUAMME – SMGEO) – campagnes 2009 et 2010 ;
    - Réunions inter-services CEN-LR – Chambre d'agriculture – SUAMME – ADVAH (12/01/09 ; 28 et 29/04/09 ; 20/11/09) ;
    - Entrevues, contacts avec les exploitants agricoles, les propriétaires, le CEN en charge des diagnostics écologiques, les Services de l'Etat (données agricoles, montage et instruction dossier) ;
    - Gestion des pièces des dossiers (transmission des diagnostics écologiques aux exploitants, gestion des autorisations pour RPG) ;
    - Courriers divers (DRAF 4/02/09 montants des engagements unitaires ; 23/02/09 accès aux données agricoles SIG).

3.2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (COM02)

Temps d'animation : 27 jours (22 %)

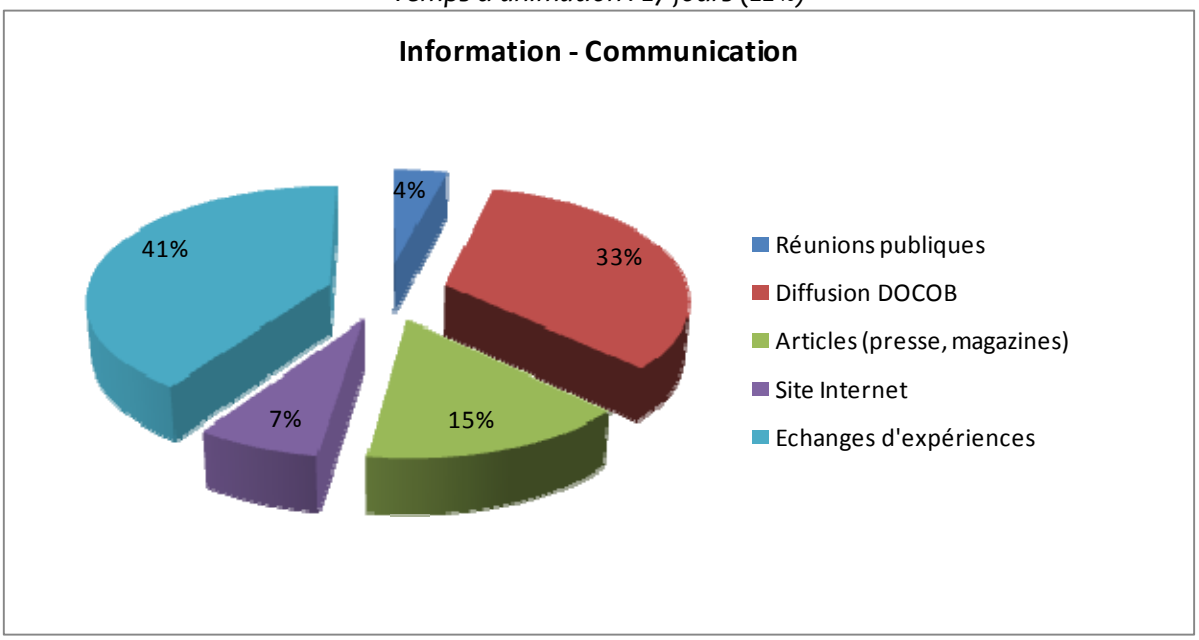

- **Mise à disposition de l'information relative à Natura 2000 et au DOCOB**
  - Conception et réalisation d'un CDROM DOCOB avec livret distribué aux membres du COPIL et personnes diverses
  - Conception et réalisation d'un « l'Or Infos spécial Natura 2000 » distribué dans les Communes du bassin versant
  - Refonte de la rubrique Natura 2000 du site Internet et mise à disposition de l'information (DOCOB, pages consacrées aux contrats, à l'évaluation des incidences) – voir les statistiques de visite de la rubrique Natura 2000 annexe 2 ;
  - Contacts téléphoniques et entretiens individuels (information sur le périmètre Natura 2000)
  - Rédaction d'articles pour presse locale et réunion publique Natura 2000 (1 à Marsillargues)
  - Intervention sur Natura 2000 pour l'émission « Carnets du Sud » de France 3 (diffusion le 09/01/2010 sur France 3 Sud)

- **Participation à des forums et congrès (communications orales) :**
  - Elaboration et première année de mise en œuvre du DOCOB « Etang de Mauguio » - Commission des sites & paysages en Préfecture (20/10/09) ;
  - Elaboration du DOCOB Etang de Mauguio et action de médiation Chasse & Natura 2000 - Forum « Associations et collectivités, ensemble imaginons l'avenir de nos milieux naturels » organisé par le Département de l'Hérault (23/11/09)
  - « Gouvernance et politiques publiques pour la gestion des lagunes côtières en référence aux directives européennes (DCE, Habitats) dans le cadre du 4e congrès européen sur les lagunes côtières (18/12/09)

- **Relations professionnelles Natura 2000 - échanges expériences - formation :**
  - Réunion régionale Opérateurs Natura 2000 organisée par la DIREN-LR (25/09/09)

- Journée suivis scientifiques Natura 2000 organisée par l'ATEN (02/07/09)
- Journée opérateurs Natura 2000 Hérault organisée par DDAF34 (22/06/09)
- Formation diagnostics agro-environnementaux organisée par le CEN et le SMCG (28/05/09)
- Contacts divers opérateurs Natura 2000 (CC de la Haute Bruche (Alsace) ; SIEL ; SMGC ; SMBT ; PNR Narbonnaise ; CPIE Causses Larzac)
- Contact EUROSITE (correspondance mails, entretien téléphonique, relecture rapport et fiche étude de cas) dans le cadre du Projet « Gérer les conflits lors de la mise en œuvre et de la gestion du réseau Natura 2000 » (2009-2010) – voir ci-dessous.

Echange d'expériences au niveau européen

Le travail de concertation mené durant l'élaboration du DOCOB, la méthode de travail adoptée, la mobilisation des acteurs locaux, les premiers résultats et effets qui en ont découlé, ainsi que la démarche d'évaluation entreprise en 2009 (voir paragraphe 3.3), **ont retenu l'attention du réseau EUROSITE** (Pays-Bas) [96 membres de 26 pays, engagés dans la mise en œuvre de Natura 2000].

EUROSITE réalise pour le compte de l'Union européenne une étude de cas dans le cadre du projet « Gérer les conflits lors de la mise en œuvre et de la gestion du réseau Natura 2000 » (2009-2010).

L'objectif de ce projet est de promouvoir à l'échelle de l'Union européenne, les meilleures pratiques, analysées sur la base des études de cas, pour atteindre un bon équilibre entre conflits d'intérêt potentiels et activités menées sur les sites Natura 2000.

L'étude de cas « Etang de Mauguio » a été retenue parmi les 24 meilleures expériences, à promouvoir dans le cadre de ce projet. Un rapport provisoire (en anglais) regroupant ces expériences a été édité et soumis aux différents membres ayant contribué à ce travail. La version finale sera disponible au printemps 2010.

3.3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (AN102)

Temps d'animation : 37 jours (31 %)

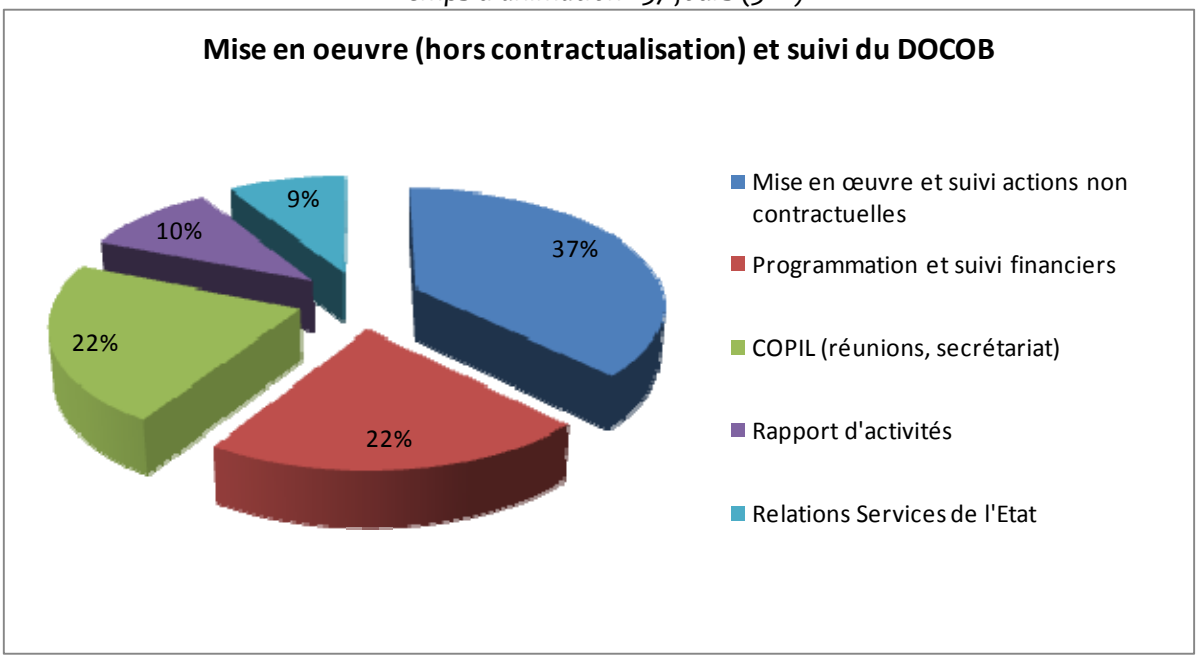

- **Etablissement des dossiers de consultation Périmètre SIC et ZPS :** la consultation s'est déroulée du 10 juin au 10 août 2009.

- **Evaluation du processus de concertation d'élaboration du DOCOB et de la Charte N2000 :** Le SMGEO a souhaité durant cette première année de mise en œuvre du DOCOB revenir sur le processus de concertation engagé lors de son élaboration. Les principaux résultats de ce travail, mené en collaboration avec SupAgro et l'IRAM de Montpellier, sont présentés en annexe 3 dans une note de synthèse qui a fait l'objet d'une diffusion assez large.

- **Suivi des actions :**
  - Sollicitation des Communes et EPCI concernés par le périmètre Natura 2000 « Etang de Mauguio » pour faire remonter leurs actions participant à la mise en œuvre du DOCOB
  - Mise en place de tableaux de bord de suivi du DOCOB (animation, contrats…) et mise à jour de SUDOCO
  - Mise en place d'un suivi des statistiques de visites des rubriques Natura 2000 sur le site Internet du SMGEO

- **Réunions et secrétariat du COPIL**
  - Réunion du Collège des élus pour désigner le Président de COPIL et la structure animatrice N2000 (15/01/09) – *non comptabilisée dans temps d'animation*
  - Réunion du COPIL bilan de la première année de mise en œuvre (10/12/09)
  - Courriers divers

- **Programmation financière, établissement de cahiers des charges pour études**
  - Etablissement du dossier de demande de subvention pour l'animation, mise en œuvre et suivi du DOCOB année 2009 ;
  - Etablissement du dossier de demande de subvention pour l'animation, mise en œuvre et suivi du DOCOB année 2010 ;

- Recherche financement et élaboration du cahier des charges pour la mise en œuvre en 2010 de l'action ETU02 « Inventaire géo référencé et diagnostic des petits ouvrages hydrauliques des marais des sites NATURA 2000 « Etang de Mauguio »
- Préparation de la mise en œuvre de l'action ETU02 – cahiers des charges de l'étude – entretiens stagiaires Master II

- **Relations avec les Services de l'Etat**

3.4. Mise à jour DOCOB (ANI04)

Temps d'animation : 1 jour (1 %)

- **Réflexion sur l'intégration des données acquises durant la mise en œuvre du DOCOB pour un outil d'aide à la décision** - création de tables et premières cartographies SIG (espèces végétales introduites envahissantes ; linéaires et surfaces engagés dans la contractualisation).

3.5. Veille environnementale (ANI01)

Temps d'animation : 6 jours (5 %)

- **Participation à des réunions (révision de PLU, projet de travaux)**
  - Révision PLU St-Just (11/05/09 et 19/10/09)
  - Elaboration SCOT Pays de l'Or (9 et 24/11/09)
  - Présentation du DOCOB en groupe de travail « Petit et Grand Travers » - Conservatoire du Littoral (09/04/09)
  - Projet de dédoublement de la RD61 (02/02/09)

- **Contacts divers** (Services de l'Etat, habitants, Commissaire enquêteur) dans le cadre des projets photovoltaïques sur la plaine de Marsillargues / de l'agrandissement du cimetière de la Grande-Motte / de l'élargissement du Canal Rhône à Sète.

- **Mise à disposition des données cartographiques du DOCOB** auprès de prestataires (mise en place de conventions type de mise à disposition des données (Prestataire/Collectivités) – contacts prestataires et extractions des données du SIG).

4. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS CONTRACTUELLES DU DOCOB

La mise en place des mesures contractuelles du DOCOB a fait l'objet de partenariat (OIER SUAMME, Chambre d'agriculture de l'Hérault) et appel à prestations (Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon – CEN-LR).

4.1. Les contrats Natura 2000 agricoles (MAEt)

Le recensement des contractants potentiels a été réalisé sur la base d'une campagne d'information (réunions, presse) et de contacts individuels (voir paragraphe 3.1)

- Avis favorable de la Commission Régionale Agro-Environnementale par courrier en date du 15/12/2008 : **6 parts pour un montant global de 300 000 €** ;
- **10 exploitants démarchés dont 8 ont fait l'objet d'une étude de cas** ;
- Nombre de diagnostics écologiques réalisés au préalable de la contractualisation MAEt (CEN-LR) au titre de la campagne 2009 : **5** ; au titre de la campagne 2010 : **1.**
- **4 exploitants se sont engagés sur des MAEt au titre de l'année 2009** ; 1 abandon de dernière minute

Détails des montants et des surfaces engagés :

Fiche action DOCOB	Intitulé mesure	Priorité	Montant prévu (5 ans)	Surface (ha)
ACT01	Mettre en place ou maintenir une gestion pastorale favorable aux habitats naturels et aux espèces	***	80 816,00 €	121,53
HAB02	Maintenir l'ouverture des milieux remarquables par l'entretien des strates herbacées et arbustives	**	5 770,00 €	6,87
HAB03	Conduire un chantier de restauration de milieux ouverts ou humides remarquables	*	2 870,00 €	2,54
			89 456,00 €	130,94

- Principaux motifs de non contractualisation :
  - Problème de maîtrise foncière ;
  - Engagement sur des contrats CAD ;

4.2. Les contrats Natura 2000 non forestiers non agricoles

Les communes et EPCI ont été sollicités par courrier pour faire connaître leurs projets qui pourraient faire l'objet de contrats Natura 2000. Face à l'affluence des propositions, aucune autre démarche n'a été engagée pour recenser d'autres porteurs potentiels de contrats Natura 2000.

- Nombre de diagnostics écologiques réalisés au préalable de la contractualisation (CEN-LR) : **3**
- Nombre de contrats en instruction : **1**
- Nombre de contrats en cours d'élaboration : **2**

Le contrat en instruction, dont le bénéficiaire est une commune, porte sur quatre types de mesures du DOCOB :

Code mesure	Intitulé mesure	Référence Fiche action du DOCOB
A32312P	Curage raisonné de roubines	Action EAU02
A32311P	Entretien de végétation berges	Action HAB04
A32314P	Restauration de petits ouvrages hydrauliques	Action EAU03
A32314R	Gestion des ouvrages hydrauliques	

Détails des montants et des unités de gestion engagés :

Fiche action DOCOB	Intitulé mesure	Priorité	Montant prévu (5 ans)	Indicateur	Unité
EAU02	Conduire des travaux raisonnés de curage et d'entretien des fossés et roubines	***	13 480, 00 €	1410	Linéaire (m)
EAU03	Restauration de petits ouvrages hydrauliques	***	8 420,00 €	4	Unités
	Surveillance et manipulation des ouvrages hydrauliques pour gérer les niveaux d'eau	***	4 740,00 €	37,5	Jours travail
HAB04	Restaurer et entretenir la végétation des berges des milieux aquatiques avec gestion raisonnée des embâcles	**	9 078,00 €	890	Linéaire (m)

- **Potentiels freins à la contractualisation :**
  - Trésorerie des petites Communes ou bénéficiaires privés potentiels ;
  - Certaines mesures inéligibles en raison de l'engagement d'exploitants sur des aides PAC sur certaines parcelles.

Il est nécessaire de prendre en compte, dans la mise en œuvre des processus de contractualisation, certains éléments consommateurs de temps d'animation :

- **MAEt - Accompagnement nécessaire des exploitants agricoles qui contractualisent** (explication des diagnostics, notamment pastoraux, rappel des obligations)

- Contrats Natura 2000 - Parcellaire très morcelé sur certains secteurs avec de nombreux propriétaires privés (recherche propriétaires de parcelles ou d'éléments à contractualiser…, **nécessité d'élaborer des conventions** pour la mise en œuvre de contrats…)
- Contrats Natura 2000 – **Visites terrain, assistance indispensable pour la réalisation des cartographies** des éléments contractualisés, des conventions à établir.

- **Principale difficulté rencontrée pour le montage des dossiers (**MAEt et Contrats Natura 2000) : actuellement, les données agricoles essentielles au montage des dossiers (surfaces déclarées en PAC, cartographie, etc.) ne sont pas accessibles aux animateurs des DOCOB.

4.3. La Charte Natura 2000

Aucun démarchage particulier n'a été conduit par l'animateur, la signature de contrats ayant été jugée prioritaire pour cette première année de mise en œuvre du DOCOB. Cependant, les enquêtes menées auprès des acteurs locaux lors du travail d'évaluation du processus de concertation mis en œuvre lors de l'élaboration du DOCOB, ont mis en évidence une volonté de certains d'entre eux (essentiellement les communes) de s'engager dans la Charte.

5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS DU DOCOB HORS FINANCEMENT NATURA 2000

5.1. Le programme LIFE LAG'Nature

Le SYMBO est partenaire associé d'un programme européen LIFE dénommé LAG'Nature (2009-2013) dont le chef de file est le Conservatoire des Espaces Naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR).

L'objectif général de ce projet est de « créer un réseau de sites démonstratifs lagunaires et dunaires » sur le littoral méditerranéen en Languedoc-Roussillon. Il s'agit d'améliorer l'état de conservation des habitats lagunaires, péri-lagunaires et dunaires d'intérêt communautaire en mettant en réseau 5 sites pilotes en Languedoc-Roussillon pour :

- mener des actions démonstratives et expérimentales permettant d'augmenter l'efficacité de gestion sur chaque site grâce à une mutualisation des moyens et des connaissances et par la recherche d'une gestion collective et durable ;
- lutter, par des actions collectives, contre certaines problématiques qui nécessitent une démarche « suprasite » (lutte contre les espèces envahissantes).

Le SYMBO est maître d'ouvrage **de trois actions de ce projet, dont la réalisation contribue à la mise en œuvre du DOCOB** :

Intitulé action LIFE	**Référence Fiche action du DOCOB**
- A.1.3.1 : Evaluation d'un projet pilote de restauration d'une zone humide par des apports d'effluents traités de station d'épuration et recueil d'expériences régional	Action ETU03
- A.4.2 : Amélioration des connaissances sur la fréquentation sur le site de l'étang de l'Or et élaboration d'un plan de gestion de la fréquentation - C.4.2 : Gestion de la fréquentation sur une zone péri-lagunaire à enjeux sur le site Natura 2000 de l'étang de l'Or	Actions ACT06 et ACT07
- A.3.2 : Validation et préparation d'une action de capture de la Tortue de Floride sur l'étang de l'Or - C.3.2 : Lutte contre la Tortue de Floride sur l'étang de l'Or	Action HAB06

Leur réalisation, notamment pour ACT06 et ACT07, impliquera courant 2010 les groupes de travail constitués lors de l'élaboration du DOCOB, notamment le groupe « Habitations & Loisirs ».
Le SYMBO bénéficie **d'autres actions contribuant également à la mise en œuvre du DOCOB**, portées par le CEN-LR et divers partenaires du programme LIFE :

Intitulé action LIFE	**Référence Fiche action du DOCOB**
- A.3.0 : mise en place d'un protocole commun de suivi espèces envahissantes végétales et animales au niveau régional - E.3 : Evaluation des actions de lutte contre les espèces envahissantes et mise en place d'une surveillance plus large des principales espèces animales et végétales envahissantes sur les 5 sites pilote	Action ETU04
- A.5 : élaboration d'un plan de campagne de sensibilisation du grand public et des scolaires pour 2009-2012 - D.2.1. : Campagne de sensibilisation et d'éducation à l'environnement du grand public et des scolaires au niveau régional - Actions de formation auprès des professionnels de l'agriculture, du tourisme, et des services de police.	Actions COM02 et COM03
D.2.3. Création d'outils de sensibilisation sur la base des actions pilotes du programme Life LAG'Nature	Action COM04

5.2. Initiatives et actions des acteurs locaux

Les acteurs locaux ont été sollicités, par courrier adressé aux membres du COPIL, pour faire connaître au SMGEO les initiatives et actions qu'ils entreprennent qui leur semblent contribuer à la mise en œuvre du DOCOB.
Le suivi de ces actions est très partiel, car consommateur de temps pour l'animateur et les structures porteuses d'éventuelles actions. Cependant, il peut être relevé :

- Des actions ponctuelles de nettoyage du site, notamment par les associations de chasse locales (Association de Chasse Maritime) - action ACT09 du DOCOB ;
- Des mesures de gestion de la cabanisation, notamment par la signature de la Charte pour la lutte contre la cabanisation signée en Préfecture par plusieurs communes riveraines de l'étang de l'Or – action ACT02 du DOCOB.

6. PERSPECTIVES MISE EN ŒUVRE DU DOCOB – ANNEE 2010

6.1. Mission d'animation du DOCOB

Le prévisionnel est basé sur la répartition du temps d'animation de 2009, avec toujours une priorité pour la mise en œuvre des processus de contractualisation :

- 6 contrats agricoles sont envisagés ;
- les 2 contrats Natura 2000 en cours de montage seront proposés à l'instruction et plusieurs autres projets seront élaborés.

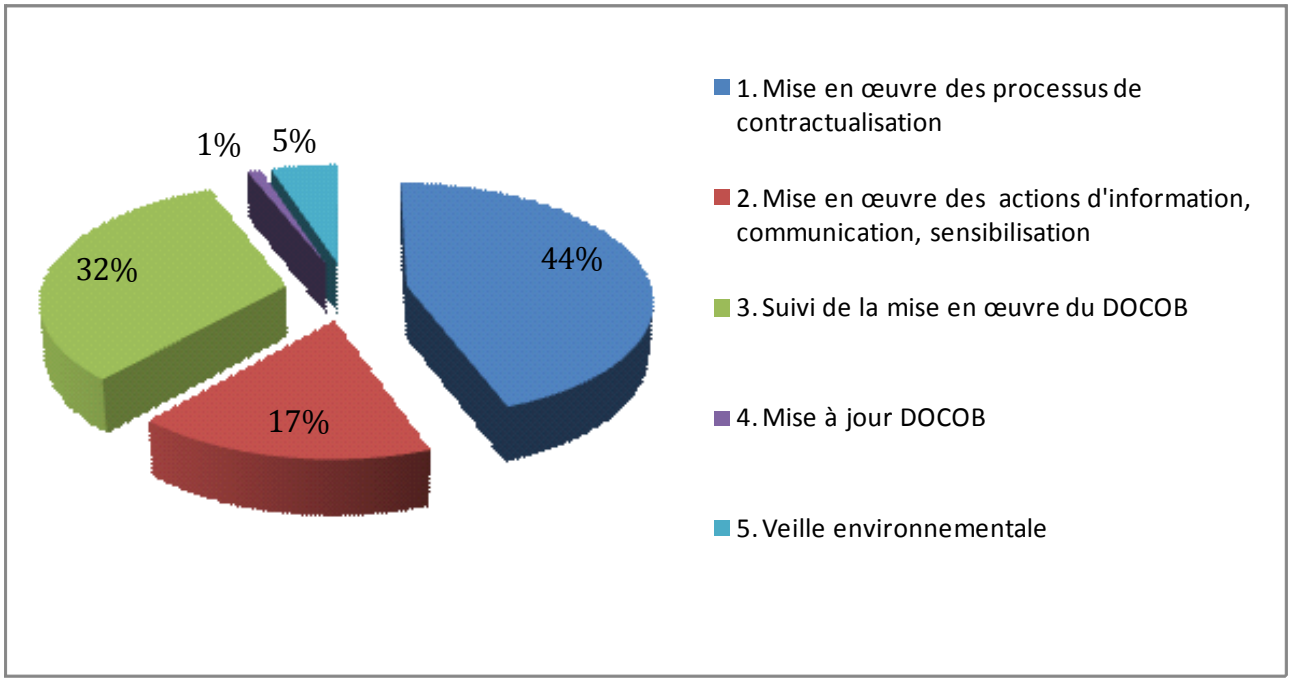

Il est proposé de développer des actions de communication autour des travaux qui seront réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 (visites de terrain…).

6.2. Réalisation d'étude complémentaire inscrite au DOCOB

Il est proposé de conduire en 2010 l'étude ETU02 « Inventaire géo référencé et diagnostic des petits ouvrages hydrauliques des marais des sites Natura 2000 », sous maîtrise d'ouvrage du SYMBO (recrutement d'un stagiaire MASTER 2), en partenariat avec les acteurs locaux (SIATEO, Communauté de Communes Pays de l'Or, associations de chasse, pêcheurs…).

6.3. Poursuite du programme LIFE LAG'Nature

Le programme LIFE contribuant à la mise en œuvre du DOCOB se poursuivra en 2010, avec notamment :

- l'élaboration d'un plan de gestion concerté de la fréquentation du site ;
- le suivi de la zone humide réceptrice des rejets de la station d'épuration de Mauguio ;
- la poursuite de l'action de lutte contre la tortue de Floride.

Le bilan de la mise en œuvre du DOCOB pour l'année 2009 et les perspectives pour 2010 ont été présentés au Comité de Pilotage Local (COPIL) le 10 décembre 2009. Le compte-rendu de la séance est joint au présent rapport en annexe 4.

7. ANNEXES

7.1. Compte-rendu de la séance du Collège des collectivités du COPIL (15/01/09)

7.2. Statistiques de visite de la rubrique Natura 2000 du site Internet du SYMBO

7.3. Retour sur la concertation menée durant l'élaboration du DOCOB

7.4. Compte-rendu de la séance de suivi du COPIL (10/12/09)

COMPTE-RENDU

Réunion du Collège des collectivités et de leurs groupements du COPIL Natura 2000
sites « Étang de Mauguio »
du 15 janvier 2009 à Lansargues

Objet : Désignation du Président du COPIL et de la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représentée par M. MARTIN Michel, M. le Président étant excusé
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Représentée par M. ROUX Jean-Michel , M. le Président étant excusé
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée, M. le Président étant excusé
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger, Adjoint au Maire et délégué titulaire SMGEO
Commune de la Grande-Motte	Représentée par M. GANIBENC Bernard, M. le Maire étant excusé
Commune de Lansargues	Représentée par M. CHALOT René, M. le Maire étant excusé
Commune de Lunel	Représentée par M. ROUX Jean-Michel, M. le Maire étant excusé
Commune de Lunel-Viel	Représentée par M. CHARPENTIER Jean
Commune de Marsillargues	Représentée par Mme OBJOIS Sylvie, adjointe au Maire, déléguée titulaire SMGEO, Mme le Maire étant excusée
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Adjoint au Maire, M. le Maire étant excusé
Commune de Mudaison	Représentée par M. MARTIN Michel
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Représentée par M. CLAPAREDE Luc, délégué titulaire SMGEO
Commune de St-Just	Représentée par M. ROUX Jean-Michel , M. le Maire étant excusé
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. ROUX Jean-Michel, M. le Maire étant excusé
Commune Le Grau-du-Roi	Non représentée
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté, M. VERDIER étant excusé
Entente interdépartementale pour la démoustication du Languedoc-Roussillon	Non représentée
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée
SIVOM de l'étang de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger, Mme la Présidente étant excusée
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux (Siel)	Représenté par M. BARRAL Claude, M. BONAFOUX Alain étant excusé
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté -– Excusé

Autres participants

BOUSQUET Christine	Entente interdépartementale pour la démoustication
BROCHIERO Fabien	Direction départementale de l'agriculture et de la forêt de l'Hérault
GARRIGUES-COLL Claudine	Pôle Eau environnement, Département de l'Hérault
LAZERGES Michel	Conseiller municipal, Commune de Lansargues
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, SMGEO
LEVAUX Marie	Déléguée titulaire SMGEO, Commune de Mauguio
MARTIN Eric	Technicien, SIATEO
ROCHAT Christine	Direction de l'environnement du Languedoc-Roussillon
TARAUD Joël	Conseiller municipal, Commune de Lansargues
VAZZOLER Nathalie	SMGEO

Discours introductifs et ordre du jour

M. LAZERGES, Conseiller municipal de la Commune de Lansargues, prononce un mot de bienvenue et présente ses meilleurs vœux pour 2009 à l'assemblée, la priant d'excuser l'absence de M. Le Maire.

M. BARRAL, Président du Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO), remercie la Commune de Lansargues pour son accueil et présente également ses meilleurs vœux aux participants. Il souhaite que le travail engagé se poursuive dans des conditions excellentes, chaque Commune et groupement de Communes ici présent se sentant concerné par la conservation de ce territoire fragile.
Il souligne l'exploit collectif atteint à l'occasion de la validation du périmètre lors de la précédente séance du COPIL en date du 18 décembre 2008.
Il remercie M. ROUX, Président du COPIL Natura 2000 pour tout le travail accompli lors de la phase d'élaboration du DOCOB et lui cède la parole.

M. ROUX remercie à son tour la Commune de Lansargues de recevoir le Collège des élus du COPIL. Il précise qu'il ne souhaite pas renouveler sa candidature au mandat de Président du COPIL, en raison notamment d'une disponibilité moins grande dans l'avenir. Il est persuadé qu'une autre personne, connaissant bien le territoire, lui succèdera.
Il remercie les élus qui l'ont soutenu tout au long de sa fonction de Président, ainsi que M. BARRAL pour sa confiance et sa neutralité, l'équipe technique du SMGEO, et les Services l'Etat auxquels il cède la parole.

M. BROCHIERO excuse l'absence de M. le sous Préfet en charge du littoral qui a suivi le dossier et qui a quitté récemment ses fonctions en Languedoc-Roussillon, ainsi que M. REGAD de la Direction de l'Environnement du Languedoc-Roussillon, retenu par ailleurs.
Au nom des Services de l'Etat, il transmet à l'Assemblée ses meilleurs vœux pour 2009. Il souhaite que la concertation autour de ce dossier Natura 2000 se poursuive, notamment dans la phase concrète de mise en œuvre du DOCOB.

Il rappelle l'ordre du jour :

- désignation du Président du COPIL ;
- désignation de la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB
- ajustement de la composition du COPIL ;
- programmation 2009 de la mise en oeuvre du DOCOB.

Il demande aux personnes amenées à désigner le Président et la structure porteuse de s'inscrire sur la feuille d'émargement mise à disposition, en précisant la structure qu'elles représentent, afin de vérifier que le quorum est atteint.

Il précise que l'approbation du DOCOB par arrêté préfectoral est en cours. Un courrier de notification avec un exemplaire du DOCOB sera prochainement adressé aux Communes territorialement concernées par les modifications du périmètre des sites Natura 2000, accompagné de l'arrêté préfectoral d'approbation.

Le DOCOB devra être tenu à la disposition du public dans chaque Commune et dans les services de l'Etat (DIREN et DDAF).

Une convention cadre d'une durée de trois ans sera signée entre la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB et les Services de l'Etat. Une décision financière annuelle précisera le montant des subventions accordées pour la mise en œuvre du DOCOB.

La charge du Président du COPIL devrait diminuer dans la phase de mise en œuvre, une réunion du COPIL étant prévue par an notamment pour présenter le bilan d'activités annuel et valider la programmation du programme de l'année suivante.

M. MONTIEL demande quand aura lieu la phase de consultation des Communes suite aux ajustements du périmètre Natura 2000.

M. BROCHIERO précise que sur la base du dossier de consultation établi par la structure porteuse, la DDAF de l'Hérault par délégation du Préfet transmettra un courrier aux Communes et EPCI territorialement concernés par les modifications de périmètre pour solliciter leur avis sur le nouveau périmètre et les listes actualisées des habitats naturels et des espèces d'intérêt communautaire. Les Communes et EPCI auront un délai de deux mois pour faire part de leur(s) avis motivé(s) d'un point de vue scientifique.

Désignation du Président du COPIL

M. BROCHIERO demande si parmi l'assistance un élu se porte candidat aux fonctions de Président du COPIL.

M. CHALOT, Conseiller municipal de la Commune de Lansargues, se déclare candidat.

En l'absence d'autre candidature, il est procédé au vote.

M. CHALOT est désigné Président du COPIL à l'unanimité des membres présents.
Il remercie ses pairs pour la confiance accordée et souhaite s'inscrire dans la continuité du travail déjà réalisé, basé notamment sur le dialogue.

Désignation de la structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB

M. BARRAL rappelle que le SMGEO s'est porté candidat pour assurer la mission de suivi-animation du Document d'objectifs sous réserve d'obtention des cofinancements de l'Etat et de l'Union européenne à hauteur de 80 % :

- il interviendra dans la limite des moyens qui lui seront alloués annuellement et dans la limite de ses moyens humains et matériels ;
- il signera la convention cadre « Animation, mise en œuvre et suivi du DOCOB » assortie de ces réserves.

Dans la perspective de mise en œuvre du DOCOB, le SMGEO :

- a déjà élaboré un projet agro-environnemental permettant la signature de contrats agricoles dont le montant est estimé à 1,3 millions d'euros pour les 5 ans à venir, qui a reçu un avis favorable lors de la Commission régionale agro-environnementale en octobre dernier ;
- s'est engagé à participer au programme LIFE LAG'Nature (2009-2013) retenu récemment par l'Europe et qui financera un certain nombre d'actions du Document d'objectifs « Etang de Mauguio » ;
- a estimé le budget d'animation du DOCOB pour l'année 2009 et obtenu un accord de principe pour la contribution du montant souhaité à hauteur de 80 % par les services de l'Etat – Union européenne.

M. BROCHIERO demande si une autre structure souhaite se porter candidate pour animer la mise en œuvre du DOCOB.

Dans la négative, et l'ensemble des membres du collège des élus présents étant favorables à la candidature du SMGEO, celui-ci est désigné à l'unanimité structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB.

Modification de la composition du COPIL

M. BARRAL rappelle que, lors de la séance constitutive du COPIL, il a été décidé d'associer aux Communes concernées par Natura 2000 les Communes adhérentes au SMGEO même si ces dernières n'étaient pas directement concernées par le périmètre des sites Natura 2000 :

- le retrait du Grau-du-Roi du SMGEO ne justifie plus sa présence au sein du COPIL ;
- les ajustements du périmètre ont conduit à « l'exclusion » de la totalité des terrains sur la Commune de Lunel ;
- de plus, l'Etat nous informe que conformément à l'alinéa 2 de l'article L.414-2 du Code de l'environnement, et afin d'éviter tout risque de contentieux, seules les collectivités territoriales intéressées et leurs groupements concernés sont membres du COPIL ;
- par conséquent, il est proposé de retirer du COPIL les Communes suivantes : Lunel, Le Grau-du-Roi, Lunel-Viel, Mudaison et Palavas-les-Flots.

Le retrait de ces communes interviendra lorsque le périmètre ajusté sera approuvé.

M. BROCHIERO indique par ailleurs que l'évolution prochaine du SMGEO en SYMBO ne permettra pas d'intégrer les nouvelles communes non concernées par les sites Natura 2000.

Il est ensuite discuté du cas d'associations ne siégeant jamais au COPIL, telles Méridionalis ou encore l'Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise.

Méridionalis, fédération régionale d'associations de protection de l'Environnement, par ailleurs bien représentées, est retirée du COPIL.
Par contre, il est décidé de conserver l'Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise qui, dans la phase de mise en oeuvre du DOCOB, pourrait se sentir plus impliquée notamment en termes de gestion des zones pastorales.

M. BROCHIERO indique qu'un arrêté préfectoral modificatif de la composition du COPIL intégrant ces remarques sera signé au cours de l'année 2009 et notifié à l'ensemble des membres du COPIL.

Programmation 2009

Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 – SMGEO, fait un rapide point sur les actions inscrites au DOCOB pour l'année 2009 :

- la nouvelle phase de consultation des Communes et EPCI sur le périmètre Natura 2000 suite à sa modification ;
- à la mise en place des mesures agro-environnementales en faveur des agriculteurs ; à ce sujet, elle alerte l'assistance sur le calendrier serré imposé par le cadrage national qui veut que les dossiers techniques accompagnant les demandes de contractualisation soient déposés à la DDAF au plus tard le 15 mai 2009. Par conséquent, est prévu :
    - Réunion publique d'information des agriculteurs le 5 février ;
    - Clôture des candidatures le 13 février ;
    - Finalisation des dossiers techniques fin avril ;
    - Dépôt des dossiers de demande de contractualisation avant le 15 mai 2009.
- à l'établissement de contrats Natura 2000 ;
- à la réalisation des actions inscrites au programme LIFE LAG'Nature ;

- à l'animation, pérennisation des groupes de travail et poursuite de la concertation en matière de gestion hydraulique.

M. MONTIEL s'interroge sur les critères qui seront retenus pour sélectionner les demandes des exploitants si leur nombre est supérieur à celui des contrats programmés (6 contrats et 8 diagnostics écologiques pour 2009).

Mme LE POMMELET répond que divers critères de sélection, préalablement présentés aux intéressés, seront appliqués : enjeux écologiques, antériorité de la demande de dossier…

M. BROCHIERO ajoute que, dans l'éventualité où la demande serait très supérieure aux prévisions (6 contrats), il faudra transmettre l'information auprès des Services de l'Etat qui pourront revoir le budget prévisionnel pour les années à venir (2010 et 2011). A ce jour, 24 contrats sont prévus sur la période 2009-2011.

M. BROCHIERO précise que le nombre prévisionnel de parts (ou exploitations) est fixé à 6 pour l'année 2009, avec un plafond moyen de 10 000 € par exploitation, par territoire et par an. D'autres contrats pourront être signés en 2010 et 2011, le projet agro-environnemental portant sur 3 ans.

Mme LEVAUX demande comment l'information, qui doit être la plus large possible, va être diffusée auprès des intéressés.

Mme LE POMMELET répond que le SMGEO, en qualité d'animateur du programme agro-environnemental, y travaille actuellement. Une campagne d'information va être lancée sous peu : courrier aux exploitants, affiche, diffusion de l'information par Internet (mailing – rubrique Natura 2000 du site du SMGEO), articles dans la presse (Midi Libre, Le paysan du Midi).
Elle souligne toutefois la difficulté de recueillir auprès des organismes publics, pour des raisons de confidentialité, les coordonnées des agriculteurs potentiellement concernés par le projet Natura 2000 et en appelle aux élus présents afin qu'ils contribuent à diffuser l'information.

M. CHALOT intervient au sujet de la gestion hydraulique des marais qu'il considère comme une priorité. Il s'interroge donc sur la possibilité de signer des contrats Natura 2000 dès à présent.

M. BROCHIERO répond que, compte tenu des délais d'élaboration et d'instruction des dossiers, une contractualisation est envisageable à l'automne 2009.

M. CHALOT insiste sur l'urgence de certaines interventions, notamment sur le secteur de Tartuguières qui a fait récemment l'objet d'un plan de gestion qu'il convient de mettre en œuvre, propos auxquels adhèrent MM. ROUX et LAZERGES. Ce dernier demande pourquoi les contrats Natura 2000 visant la gestion hydraulique ne sont pas une priorité.

Mme LE POMMELET rappelle que les priorités sont bien la mise en œuvre des mesures contractuelles – mesures agro-environnementales (MAE) et contrats Natura 2000 – inscrites au DOCOB. Cependant, le calendrier de mise en place des MAE s'impose. La charge de travail afférente est lourde, surtout la première année. C'est pourquoi il n'est pas possible de mener toutes les actions de front.

Mme GARRIGUES intervient pour préciser que le temps de travail de Mme LE POMMELET est affecté à hauteur de 55 % au volet Animation du DOCOB et 30 % à l'animation des actions du LIFE.

Mme LE POMMELET explique que les procédures de mise en place des MAE et des contrats Natura 2000 sont différentes. Pour les premières un calendrier strict est imposé, pour les seconds, il est possible de déposer les dossiers de demande de contrat tout au long de l'année. Néanmoins, le SMGEO fera son possible pour lancer la démarche rapidement. Dans un premier temps :

- une information relative à l'établissement des dossiers de demande de contrats Natura 2000 peut être mise à disposition via le site Internet du SMGEO ;
- une évaluation des besoins auprès des Communes et collectivités peut être établie par le biais de la transmission d'une fiche à remplir.

M MARTIN rappelle que les travaux hydrauliques dans les marais ne peuvent être réalisés sur certaines périodes. Il conviendra de prendre cet élément en considération dans la programmation des contrats correspondants.

M. BROCHIERO confirme que les demandes de contrats Natura 2000 peuvent être déposées à la DDAF tout au long de l'année. Il demande toutefois qu'une estimation du nombre de contrats et de l'enveloppe financière correspondante soit établie au plus tôt et transmise à la DDAF afin que puissent être sollicitées en amont les crédits au niveau régional. A partir de la date de réception du dossier, les travaux peuvent être entamés. Cependant, l'accusé de réception du dossier ne vaut pas promesse de subvention. Une décision financière sera notifiée par la suite. A compter de cette notification, le délai de réalisation est d'un an.

Il est demandé s'il est possible de signer plusieurs contrats à la fois.

M. BROCHIERO répond qu'il est préférable de regrouper les interventions en un seul contrat pour une gestion plus efficace du dossier de demande.

Il fait part à l'assistance des chiffres relatifs à l'état d'avancement de la mise en œuvre du réseau Natura 2000 dans le département. En termes de contractualisation :

- 2 premiers contrats Natura 2000 signés sur le site « Caroux Espinouse » en mai 2008
- 2 nouveaux contrats en cours d'instruction (Sète, Vendres)
- 10 mesures agro-environnementales territorialisées signées en 2008 (« Causse du Larzac », « Caroux-Espinouse »)
- 2 projets agro-environnementaux nouveaux prévus en 2009 (Mauguio, basse plaine de l'Aude)

L'heure avançant et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

M. CHALOT remercie les participants et les convie à un verre de l'amitié.

Relevé de décisions

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- M. René CHALOT, Conseiller municipal de la Commune de Lansargues a été élu Président du COPIL ;
- le SMGEO a été désigné structure porteuse de la mise en œuvre du DOCOB.

Seront retirées du COPIL, en application de l'alinéa 2 de l'article L.414-2 du Code de l'environnement, les Communes suivantes : Lunel, Le Grau-du-Roi, Lunel-Viel, Mudaison et Palavas-les-Flots. Ces Communes auront possibilité de s'exprimer par l'intermédiaire des intercommunalités dont elles sont membres et qui siègent au COPIL.
Méridionalis, fédération régionale d'associations de protection de l'environnement, est également retirée.

Le Président du SMGEO,	Le Président du COPIL Natura 2000,
Claude BARRAL	René CHALOT

Statistiques de visite de la rubrique Natura 2000 du site Internet du SMGEO

Nombre de visites cumulées depuis le 1er janvier 2009 : 3958
Nombre de téléchargements depuis le 1er janvier 2009 : 5154

Répartition des visites entre sous-rubriques consacrées à Natura 2000

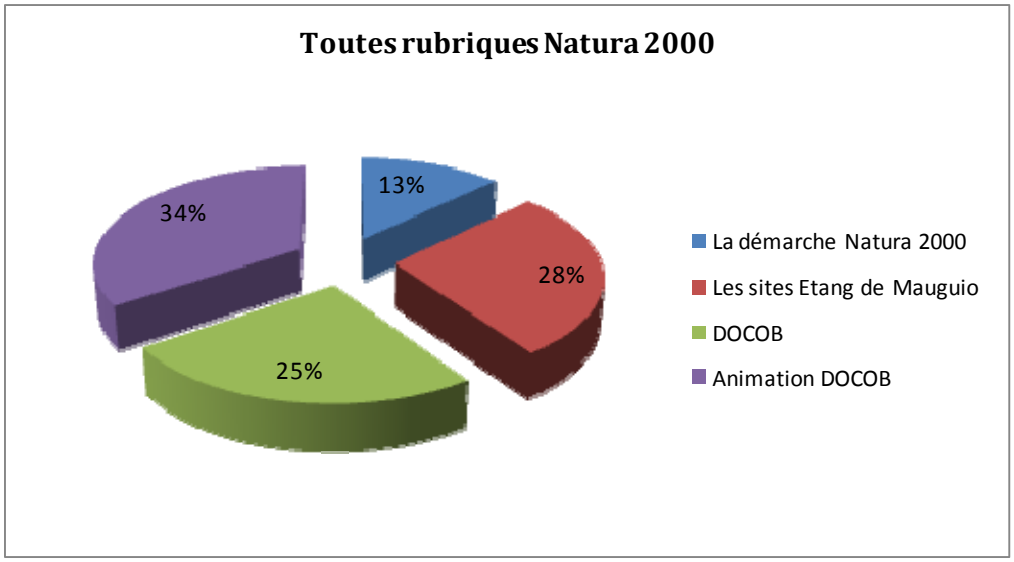

Répartition des visites pour la sous-rubrique Animation du DOCOB

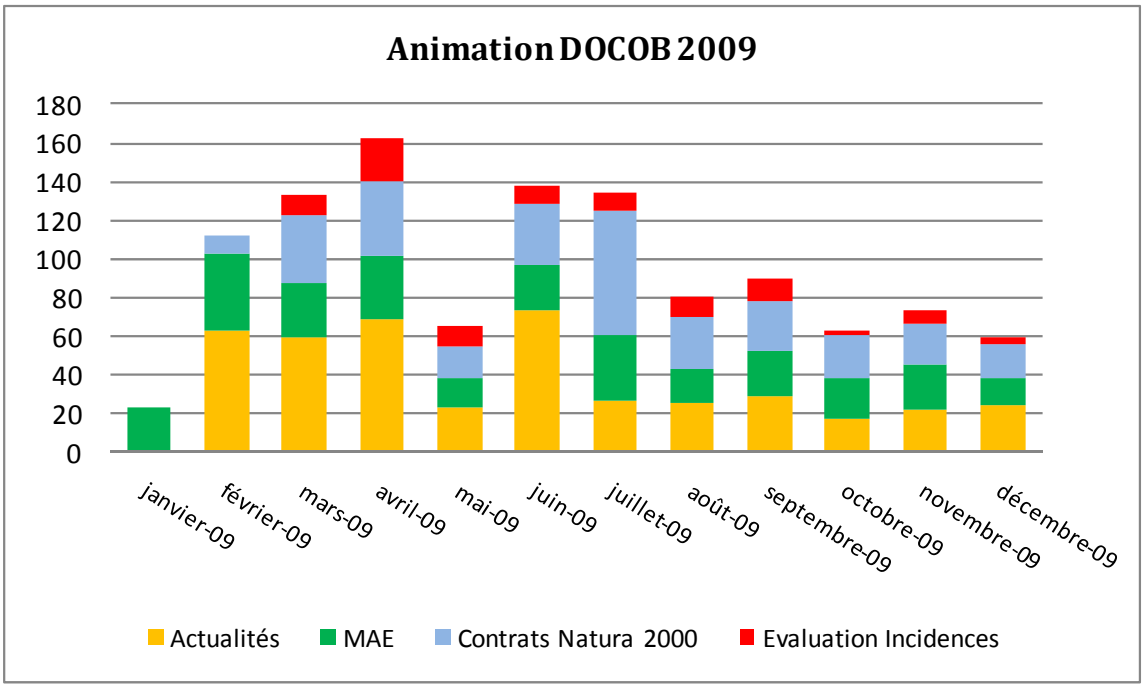

Evaluation du processus de concertation engagé dans le cadre de l'élaboration du DOCOB des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio »

Réflexion sur la mise en œuvre et le suivi de la Charte Natura 2000

NATURA 2000

Ce travail d'évaluation s'inscrit dans le cadre de la démarche animée par le Syndicat Mixte de gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO) pour élaborer le document d'objectifs (DOCOB) sur les sites Natura 2000 « Étang de Mauguio» de janvier 2007 à décembre 2008. Le DOCOB a été validé le 18 décembre 2008 par le Comité de pilotage composé d'acteurs locaux.
Il a été conduit par 11 stagiaires de l'Institut des Régions Chaudes de Montpellier (SupAgro et Iram), accompagnés de deux animateurs pédagogiques, dans le cadre d'une session de formation continue sur l'évaluation des projets de développement rural.

Le processus de concertation mis en place par le SMGEO a mobilisé les acteurs locaux, les partenaires techniques et prestataires de services au sein de groupes de travail et d'ateliers thématiques. Il a bénéficié de la mise en œuvre d'une **opération pilote « *Actions de connaissance, de suivi et de médiation environnementale sur la chasse et Natura 2000 en Languedoc-Roussillon* » (2006 - 2008), soutenue par la DIREN Languedoc-Roussillon et le Conseil régional du Languedoc-Roussillon, et animée par la Fédération Régionale des Chasseurs du Languedoc-Roussillon en collaboration sur le site avec la Fédération des Chasseurs de l'Hérault.**

Etapes d'élaboration du DOCOB et groupes de travail

Inventaires naturalistes (bureau d'études) — Fév. à sept. 2007

Activités agricoles et élevages
Chasse et activités cynégétiques
Loisirs et habitations (associations, cabaniers, acteurs du tourisme)
Pêche

Inventaires (diagnostic socio-économique)

Enjeux écologiques et définition des objectifs de conservation
Atelier 1 : Objectifs de conservation — Oct. 2007 à fév. 2008

Elaboration du programme d'actions et Charte Natura 2000
Atelier 2 : Programme d'actions - Charte Natura 2000 - Premières propositions
Atelier 3 : Qualité de l'eau - Gestion hydraulique
Atelier 4 : Adaptation des pratiques agricoles
Atelier 5 : Qualité paysagère, fréquentation - Sensibilisation — Mars à sept. 2008

Ajustement du périmètre
Atelier 6 : Enjeux écologiques, actions et ajustement du périmètre — Juin à déc. 2008

Les membres des groupes de travail ont œuvré sur leur problématique propre et ont été invités lors d'ateliers portant sur des thèmes spécifiques à se réunir pour partager et finaliser leurs propositions.

Cette étude, réalisée du 16 au 27 mars 2009, s'est appuyée sur l'exploitation des comptes-rendus des différentes réunions de concertation et sur une évaluation à dire d'acteurs consultés par le biais d'entretiens semi-directifs sur la base d'un échantillon d'acteurs locaux préalablement établi.

Le contexte local

Une population attachée à son territoire et méfiante vis-à-vis des projets extérieurs **-** Au niveau local, le processus de concertation engagé sur le territoire a démarré dans un contexte où habitants et usagers du site ont montré, à plusieurs reprises, leur opposition à des projets imposés de l'extérieur, notamment lors de la désignation du site en Zone de Protection Spéciale en 2006.

Des activités économiques et culturelles étroitement liées **-** L'agriculture et l'élevage en particulier restent les activités principales liées au site, malgré une population agricole minoritaire et en forte décroissance. Regroupant 230 professionnels dans les années 1950, l'activité de pêche ne compte aujourd'hui plus que 10 pêcheurs, dont les pratiques individuelles restent très peu connues.
Transmises de génération en génération, les cabanes présentent un fort intérêt patrimonial et culturel, constituant traditionnellement des lieux de divertissement et de convivialité. La chasse au gibier d'eau fait partie intégrante de la vie de ce territoire, ancrée dans les coutumes locales. Elle est pratiquée sur l'étang et dans les marais par de nombreux chasseurs et constitue économiquement une activité importante.

Une pression foncière liée à l'urbanisation et au tourisme **-** Le site est confronté à une croissance de la population et au développement des grandes métropoles telles que Montpellier et Nîmes qui accentuent la pression foncière urbaine et péri-urbaine et transforment peu à peu la périphérie de l'Etang de l'Or en zones d'habitations. Le site occupe donc une position charnière entre ces deux pôles urbains à forte croissance démographique.

La pertinence de la démarche

La plupart des acteurs enquêtés partagent les enjeux de conservation de l'Etang de l'Or (maintien de la biodiversité en lien avec la qualité de l'eau et la gestion hydraulique du site, vigilance face aux projets d'urbanisation et touristiques et à l'accroissement de la fréquentation).
La stratégie de concertation mise en place par le SMGEO pour aboutir au DOCOB a été perçue comme bien adaptée et pertinente par les différents acteurs. Si dans la première phase les acteurs se sont sentis peu impliqués face à un projet conçu de l'extérieur (désignation du site en ZPS en 2006), le processus de concertation qui a suivi a permis de sortir du blocage et de répondre aux objectifs d'élaboration du DOCOB. Toutefois, certains usagers (agriculteurs/éleveurs, pêcheurs) regrettent que leurs avis n'aient pas été plus pris en considération et que leur marge de manœuvre soit restée faible dans le processus.

L'efficacité de la démarche

Analysée à partir du taux de participation des différentes catégories d'acteurs aux réunions de concertation, des points de vue des acteurs enquêtés et de la communication faite par le SMGEO, elle est variable selon les différentes étapes d'élaboration du DOCOB considérées (phase de diagnostics - définition des objectifs, des mesures et engagements - ajustement du périmètre).

Participation des acteurs au processus de concertation

33 réunions se sont tenues en deux ans représentant 760 hommes-réunions, avec un taux de participation de 32 % pour la catégorie d'acteurs « élus », 34 % de « techniciens » contre 34 % pour la catégorie « Usagers ». Les pêcheurs représentent le groupe qui a le moins participé au processus. Mais d'une façon générale, les acteurs sont unanimes pour souligner l'importance jouée par les réunions et l'animation dans la démarche.

Implication des acteurs dans le processus

L'implication des acteurs dans le processus de concertation a été jugée plutôt bonne par la majorité des acteurs. Néanmoins certains acteurs soulignent que les agriculteurs, chasseurs et pêcheurs auraient pu être mieux impliqués.

Efficacité de la communication

La communication a été jugée globalement satisfaisante en citant notamment la diffusion via internet, la presse et le bulletin d'information du bassin versant. Un agriculteur et un chasseur soulignent cependant que la communication a été déficiente avant le démarrage du processus de concertation. Certains mettent l'accent sur le caractère inadapté de la communication via le canal internet pour « toucher les chasseurs, les cabaniers et la population en général ».

Efficacité du processus de concertation lors des différentes phases d'élaboration du DOCOB

Phase diagnostic	Inventaires naturalistes	13 acteurs sur 25 considèrent que l'inventaire des ressources naturelles a été fait sans concertation et partage de connaissances avec les usagers
	Diagnostic socio-économique	Ces mêmes acteurs considèrent que la phase de diagnostic socio-économique est restée trop « *externe* », « *peu mobilisatrice* » et « *contraste avec la richesse et la diversité des dynamiques sociales de certains groupes* » comme les pêcheurs.
Phase de définition des objectifs et des mesures de conservation	Groupes de travail	Ils ont été très appréciés et jugés utiles par 21 acteurs sur 25. Cependant « *le groupe pêche n'a pas bien fonctionné* ».
	Ateliers thématiques	Leur fonctionnement a été globalement apprécié (15 acteurs sur 25 toutes catégories confondues, à l'exception du groupe pêche).« *Personne n'a été oublié et chacun a bien rempli son rôle* »
	« *La diminution du nombre d'acteurs externes (par opposition aux usagers) à ces réunions aurait facilité la prise de parole des groupes d'usagers. Il aurait aussi été utile de prévoir des conclusions inter-groupes.* »	
Rédaction du DOCOB et de la Charte Natura 2000	Le DOCOB est considéré comme une référence par tous les acteurs confondus (17/25) à l'exception des pêcheurs. La majorité des acteurs interrogés (19/25) déclarent que leur point de vue a été pris en compte dans la rédaction du DOCOB (80% des élus, 100% du groupe chasse). Cependant : « *Je me suis senti écouté, mais mon avis n'a pas été pris en compte* » (un pêcheur) ; « *La marge de manœuvre qu'on nous a laissée était de 20% environ* » (un agriculteur)	
Ajustement du périmètre	17 acteurs sur 25 considèrent que le périmètre Natura 2000 a finalement été « *ajusté* » de façon « *concertée*», particulièrement les élus, techniciens et agriculteurs. Cependant un technicien considère que cette délimitation n'était « *pas discutable* » et qu'elle aurait dû être définie en amont de la concertation.	

La majorité des acteurs interrogés déclare être satisfaite du processus et considère comme positifs leur implication dans le processus, le fonctionnement des groupes de travail, la prise en compte de leur point de vue dans l'élaboration du DOCOB et l'ajustement du périmètre. **Les avis sont plus nuancés en ce qui concerne les inventaires naturalistes, réalisés de façon externe par des experts sans véritable concertation et partage des connaissances avec les usagers, et en ce qui concerne le diagnostic socio-économique réalisé trop rapidement ou ne s'appuyant pas assez sur les dynamiques socio-économiques locales avec une plus forte mobilisation des usagers.**

La démarche de concertation, grâce à l'effort d'animation et de communication, est néanmoins ressentie comme l'élément essentiel qui a permis d'aboutir à un consensus sur les objectifs de conservation et de délimitation du périmètre entre Etat / collectivités locales / usagers.

A la question de savoir si l'objectif de parvenir à un consensus et un engagement des différents acteurs avait été atteint par cette démarche, la majorité des acteurs (18/25) dit oui, même s'ils reconnaissent que le «consensus ne gomme pas totalement les divergences d'intérêts entre acteurs ». Les réserves quant aux résultats en terme d'engagement viennent surtout des groupes pêche et agriculture/élevage qui considèrent que les mesures prises seront plus contraignantes que les compensations qui leur seront offertes.

« La démarche a permis l'émergence d'une intelligence collective, la formalisation d'une volonté d'agir » **(un élu)**

Premiers effets de la démarche d'élaboration du DOCOB

Les effets les plus importants partagés à la fois par les groupes professionnels (agriculteurs, chasseurs), les élus et techniciens sont :

- une meilleure compréhension des enjeux de conservation du site ;
- un partage de connaissances entre groupes professionnels ;
- une compréhension mutuelle et une reconnaissance des intérêts des différents acteurs.

L'émergence de nouveaux projets et la disponibilité d'un outil de gestion du site (ressources naturelles et hydraulique) sont les effets les plus importants, partagés à la fois par les groupes professionnels (notamment agriculteurs, éleveurs et chasseurs) et le groupe des élus / techniciens.

La concertation a induit des changements notoires de comportements au niveau de ces groupes au départ hostiles:

- une meilleure compréhension des intérêts de chacun (pêcheurs, agriculteurs, chasseurs) citée à la fois par les groupes professionnels et le groupe élus/techniciens) ;
- une meilleure prise en compte des enjeux de la gestion de l'eau par les pêcheurs, chasseurs et cabaniers citée par un élu et un technicien.

Certains considèrent que l'effet immédiat est la sensibilisation et l'information de la population sur les enjeux environnementaux du site alors que d'autres considèrent à l'opposé qu'il reste faible car le canal internet n'est pas accessible à tout le monde. La communication sur les différentes phases de la concertation a permis une plus grande implication et une meilleure appropriation du processus par les acteurs, ainsi qu'une plus grande transparence et une meilleure connaissance de la position des différents acteurs.

« *La communication en temps réel des différentes réunions a permis de maintenir une bonne ambiance de travail et d'éviter les clashs* » (un élu)

Les acteurs reconnaissent qu'il est trop tôt pour juger des effets à long terme du processus de concertation et que ce processus a surtout permis une meilleure compréhension des enjeux par les différents groupes, un lissage des positions et une amélioration des relations entre acteurs.

Mise en œuvre et suivi de la charte Natura 2000

12 acteurs sur 25 ont manifesté leur ferme volonté de s'engager dans la charte, dont 100% des élus, et ont exprimé leur engagement concret pour la préservation du site (aménagements, protection des berges et des ouvrages hydrauliques, éducation environnementale, amélioration des habitats naturels…).

« *L'adhésion populaire ne pourra être réelle que si les élus s'engagent à tenir des réunions avec les populations; elle doit se faire par l'éducation environnementale.* » (un élu)

Néanmoins, **les acteurs interrogés n'ont pas une vision claire du dispositif de suivi à mettre en place et distinguent mal les contrats rémunérés et les engagements liés à la Charte Natura 2000**. Des propositions ont été faites pour une large implication de certains acteurs tels que les fédérations et associations de chasse, les élus, les structures professionnelles.

Le chemin parcouru est important si on se réfère à la situation qui prévalait en 2006 aux dires de la plupart des personnes rencontrées. Après s'être mobilisée pour s'opposer à un projet perçu comme imposé de l'extérieur, une large part des acteurs s'est investie dans la négociation avec l'État grâce au processus de concertation. Un nouveau projet est aujourd'hui porté par les élus, et plusieurs groupes fortement réticents au départ se sont approprié le processus.

Cependant, sorti du cercle des acteurs mobilisés directement dans les différentes étapes de la concertation, un important travail reste à conduire pour faire connaître et reconnaître par les citoyens le contenu du DOCOB, dans l'objectif d'un engagement large et effectif de la population du territoire dans ce projet de gestion durable de l'étang de l'Or.

Quelques limites de l'étude

- *séjour rapide pour appréhender un contexte complexe mettant en lien une société locale sociologiquement diversifiée et des politiques locales et européennes.*
- *difficulté pour certains acteurs à dissocier le processus de concertation à proprement parler, mis en place à partir de 2007, du démarrage controversé du programme Natura 2000 en 2006.*
- *entretiens surtout ciblés sur les promoteurs et participants directs à la concertation, traduisant insuffisamment l'avis des citoyens et usagers de base.*

Evaluer la pertinence, l'efficacité et les effets d'une démarche

Pertinence : mesure selon laquelle les objectifs de l'action répondent bien au problème central validé par les différents acteurs. C'est aussi la mesure selon laquelle les objectifs de l'action et la stratégie mise en œuvre correspondent aux attentes des différents acteurs.

Efficacité : mesure selon laquelle les objectifs de l'action de développement ont été atteints, ou sont en train de l'être, compte tenu de leur importance relative.

Effet : concept désignant un changement escompté ou non, attribuable directement ou indirectement à une action.

Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or

Montpellier SupAgro Institut des régions chaudes

iram

CONTACT : SMGEO - 130 Chemin des Merles 34400 LUNEL - 04 67 71 10 58 - smgeo@wanadoo.fr
www.etang-de-l-or.com

Ce travail a été réalisé dans le cadre de la mise en oeuvre du DOCOB des sites Natura 2000 Etang de Mauguio, animée par le SMGEO, et cofinancée par l'Union européenne et l'Etat français

DDAF 34

l'Europe s'engage en Languedoc-Roussillon avec le FEADER

COMPTE-RENDU

Réunion du Comité de Pilotage (COPIL) Natura 2000 sites « Étang de Mauguio »
du 10 décembre 2009 à Saint-Nazaire-de-Pézan

Objet : Bilan de la première année de mise en œuvre du DOCOB – Perspectives 2010

Document annexé - Rapport d'activités Mise en œuvre du DOCOB « 2009 » des sites Natura 2000 « Etang de Mauguio » SIC FR 9101408 – ZPS FR9112017

Collège des collectivités territoriales et de leurs groupements

Communauté d'Agglomération de Montpellier	Non représentée - Excusée
Communauté de Communes du Pays de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Communauté des Communes du Pays de Lunel	Non représentée
Communauté des Communes Terre de Camargue	Non représentée
Commune d'Aigues-Mortes	Non représentée - Excusée
Commune de Candillargues	Représentée par M. MONTIEL Roger, Adjoint au Maire et délégué titulaire SMGEO
Commune de la Grande-Motte	Représentée par Mme JENIN-VIGNAUD Jöelle, déléguée titulaire SMGEO
Commune de Lansargues	Représentée par M. IVORRAD Michel Adjoint au Maire
Commune de Lunel	Représentée par M. PITAVAL Richard, déléguée titulaire SMGEO
Commune de Lunel-Viel	Non représentée
Commune de Marsillargues	Non représentée - Excusée
Commune de Mauguio	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Adjoint au Maire
Commune de Mudaison	Non représentée
Commune de Palavas-les-Flots	Non représentée
Commune de Pérols	Non représentée
Commune de St-Just	Non représentée
Commune de St-Nazaire-de-Pézan	Représentée par M. PISTILLI Robert, Maire
Département de l'Hérault	Représenté par M. BARRAL Claude, Conseiller général du Canton de Lunel
Département du Gard	Non représenté
Entente interdépartementale pour la démoustication du Languedoc-Roussillon	Représentée par M. AUGUSTE René
Région Languedoc-Roussillon	Non représentée, excusée
SIVOM de l'étang de l'Or	Représenté par M. MONTIEL Roger
Syndicat Intercommunal d'Assainissement des Terres de l'Etang de l'Or (SIATEO)	Représenté par M. GANIBENC Bernard, Président
Syndicat intercommunal des étangs littoraux (Siel)	Non représenté
Syndicat interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle et de ses affluents	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion de l'Etang de l'Or (SMGEO)	Représenté par M. BARRAL Claude, Président
Syndicat Mixte de Gestion pour la protection et la gestion de la Camargue gardoise	Non représenté -– Excusé

Collège des usagers

ASA de Marsillargues	Représentée par M. FRANCK Joseph
Association " Melgueil Environnement "	Représentée par M. DUPRAT Roger, Président
Association de chasse maritime de l'Etang de l'Or	Représentée par M. GANIBENC Bernard, Président
Association des éleveurs de taureaux de course camarguaise	Représentée par M. ANDREO Rogé, Président
Association des éleveurs de taureaux de race camarguaise	Non représentée
Association locale des cabaniers	Représentée par CHALOT René
Association Méridionalis	Représentée par M. GITEMET Pierre, LPO Hérault
Association" Grande-Motte Environnement "	Représentée par Mme PEBRET Marie-Thérèse, Présidente
Centre expérimental horticole de Marsillargues	Non représenté - Excusé
Chambre d'Agriculture de l'Hérault	Représentée par M. LEYDIER Jean-Luc
Chambre de commerce et d'industrie de Montpellier	Non représentée
Comité départemental du tourisme	Non représenté
Comité régional des pêches maritimes et des élevages marins	Non représenté
Conservatoire des espaces littoraux et des rivages lacustres	Représenté par M. LOLIO Gilles
Conservatoire des espaces naturels du Languedoc-Roussillon (CEN-LR)	Non représenté
Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault	Représentée par M. GANIBENC Bernard
Fédération départementale des chasseurs du Gard	Représentée par M. TERNAT Raymond
Fédération pour la pêche et la protection des milieux aquatiques de l'Hérault	Représentée par M. CANITROT Henri, Président
Service d'utilité agricole montagne méditerranéenne élevage (SUAMME)	Non représenté
Voies Navigables de France – Service de navigation Rhône-Saône	Représenté par M. FABRE François-Xavier

Collège des services et des établissements publics de l'Etat (consultatif)

Agence de l'eau Rhône Méditerranée & Corse	Non représentée - Excusée
Conseil architectural, d'urbanisme et d'environnement de l'Hérault	Non représenté
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt de l'Hérault	Représentée par M. BROCHIERO Fabien, Chef de l'unité forêt-nature
Direction départementale de l'Agriculture et de la Forêt du Gard	Non représentée – Excusée
Direction départementale de l'équipement de l'Hérault	Non représentée
Direction régionale de la jeunesse et des sports de l'Hérault	Représentée par M. ROMIEU Gilbert
Direction régionale de l'Agriculture et de la Forêt du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction régionale de l'environnement du Languedoc-Roussillon	Non représentée – Excusée
Direction interdépartementale des affaires maritimes – Hérault - Gard	Non représentée - Excusée
Direction régionale de l'équipement du Languedoc-Roussillon	Non représentée
IFREMER	Non représenté
Office national de la chasse et de la faune sauvage	Non représenté
ONEMA – service départemental de l'Hérault	Non représenté
Préfecture de l'Hérault	Non représentée - Excusée

Experts

CRAMM Patrice	Excusé
LAURET Michel	Absent
MOLINA James	Absent
QUIGNARD Jean-Pierre	Excusé

Autres participants

AUDOUIT Christelle	Laboratoire ART-Dev (Université Paul Valéry)
BRUNEL Jean-Marie	Hérault du Jour
CASES Ludovic	SMGEO
CHABALLIER Claude	Manadier – Lunel-Viel
CHASSING Philippe	Gestionnaire Marais de la Fossette (Mauguio)
FUSTER Jonathan	Communauté de communes Pays de l'Or
GENIBREL Wilfrid	Société de chasse de Marsillargues
GILLIOZ Lucie	Fédération régionale des chasseurs du Languedoc-Roussillon
HOULES Françoise	Melgueil Environnement
HUY Delphine	DDAF de l'Hérault
JOST Alexis	SMGEO, stagiaire
LE POMMELET Eve	Chargée de mission Natura 2000, SMGEO
LHUILLIER Corentin	Chambre d'agriculture de l'Hérault
LOBRIAUT Eve	Midi Libre
MARTIN Eric	SIATEO
PAUGAM Alain	Cepralmar, Directeur
RASCOL Patrice	Société de chasse de Marsillargues
ROUX Jean-Michel	Adjoint au Maire, Saint-Nazaire-de-Pézan
TARAUD Jöel	Mairie de Lansargues
VAZZOLER Nathalie	SMGEO
VERNISSE Laurence	DDAF de l'Hérault

Personnes excusées

CAPO Rémi	Mairie St-Nazaire-de-Pézan
DE SOUSA Luis et SOUHEIL Hassan	ATEN
MAJUREL Rodolphe	Département de l'Hérault
MICOLA Sylvain	Advah

Discours introductifs et ordre du jour

M. PISTILLI, Maire de la Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan, prononce un mot de bienvenue, remerciant les participants de leur venue sur sa Commune et leur souhaitant une séance de travail productive.

M. BARRAL, Président du Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or (SMGEO) rappelle que le Document d'Objectifs (DOCOB) « Etang de Mauguio » a été validé à l'unanimité le 18 décembre 2008 et approuvé par arrêté préfectoral du 4 février 2009.

Le Collège des collectivités a été réuni le 15 janvier 2009 pour désigner :

- la Collectivité chargée d'animer et suivre sa mise en œuvre : le SMGEO
- le Président du COPIL : M. René CHALOT, conseiller municipal à Lansargues

Pour assurer la mission de suivi-animation du DOCOB pour l'année 2009, le SMGEO a sollicité en début d'année les cofinancements correspondants de l'Etat et de l'Union européenne.

La concertation réalisée dans la phase élaboration DOCOB a été exemplaire et nous a valu en 2009 nombre de sollicitations :

- présentation du Document d'objectifs à la Commission départementale de la nature des sites et des paysages de l'Hérault ;

- participation au FORUM départemental des associations axé sur la concertation et le partenariat entre collectivités et associations (SMGEO et Fédération régionale des Chasseurs) ;

et dont la notoriété dépasse désormais le cadre national :

- intervention au Congrès européen sur les lagunes côtières ;
- sollicitation du réseau EUROSITE dans le cadre d'une sélection à l'échelle européenne des meilleures expériences en matière de gestion de conflits en sites Natura 2000.

Il a par ailleurs monté et déposé un programme agro-environnemental permettant la signature de contrats agricoles : à ce jour 4 exploitants se sont engagés dans des mesures agro-environnementales : le montant global des aides accordées dans ce cadre s'élève pour les 5 ans à venir à près de 90 000 €.

Il a également œuvré à la mise en place de contrats Natura 2000 non agricoles.

Enfin, il s'est porté partenaire du projet LIFE LAG'Nature (2009-2013) retenu par l'Europe, lequel finance un certain nombre d'actions du DOCOB « Etang de Mauguio ».

M. BARRAL poursuit en faisant un point sur l'actualité du SMGEO. Suite au contrat de baie (2003-2007) animé par le SMGEO, les principaux partenaires institutionnels se sont prononcés favorablement à un second projet de territoire sous la condition qu'une structure de bassin voie le jour afin de mener les actions qui s'imposent à l'échelle cohérente du bassin versant de l'étang de l'Or.

Chose faite, avec l'émergence imminente du SYMBO, issu d'une évolution statutaire du SMGEO, qui a fait l'objet de plusieurs concertations organisées avec les élus locaux, les services de l'Etat et l'Agence de l'eau. Les nouveaux statuts ont été présentés à plusieurs occasions aux collectivités concernées, discutés avec elles et adaptés selon leurs vœux.

Seront membres du SYMBO, le Département de l'Hérault, l'Agglomération de Montpellier, la Communauté de communes Pic-Saint-Loup, la Communauté de communes Pays de l'Or, la Communauté de communes Pays de Lunel.
Par cette évolution statutaire, il s'agit de répondre aux grands enjeux de la gestion concertée de la ressource en eau sur le bassin versant de l'étang de l'Or, tant du point de vue qualitatif que quantitatif.

Le Syndicat étend ainsi son périmètre d'actions au territoire des 31 communes présentes sur le bassin versant de l'étang de l'Or et aura particulièrement à charge d'assurer l'animation, la coordination, le suivi et l'évaluation :

- de la politique globale de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle du bassin versant ;
- de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'étang de l'Or et de ses zones humides, et notamment de la mise en œuvre du réseau Natura 2000.

En outre, il poursuivra les missions du SMGEO dans le domaine de la gestion des ouvrages du Département, de la sensibilisation du public, etc.

Précisions faites sur cette importante évolution du Syndicat qui ouvre des perspectives nouvelles pour le territoire de l'étang de l'Or, M. BARRAL cède la parole à M. CHALOT, Président du COPIL Natura 2000.

M. CHALOT remercie la Commune de Saint-Nazaire-de-Pézan pour son accueil, ainsi que les personnes présentes. Souhaitant entrer rapidement dans le vif du sujet, il rappelle l'ordre du jour :

- Bilan de la première année de mise en œuvre du DOCOB ;
- Etat d'avancement du programme européen LIFE LAG'Nature ;
- Perspectives – Animation DOCOB 2010

Bilan de la première année d'animation du DOCOB

Mme LE POMMELET, chargée de mission Natura 2000 au SMGEO, expose le bilan de la première année d'animation du DOCOB, diaporama à l'appui.

L'animation du DOCOB est financée par les Services de l'Etat et l'Union européenne (fonds FEADER) à hauteur d'un mi-temps de travail. Celui-ci s'est décliné sur l'année 2009 sur cinq principales missions :

1. Mise en œuvre des processus de contractualisation (46 % temps d'animation)
2. Mise en œuvre des actions d'information, communication, sensibilisation (21 % temps d'animation)
3. Suivi de la mise en œuvre du DOCOB (28 % temps d'animation)
4. Mise à jour du DOCOB (1 % temps d'animation)
5. Veille environnementale (5 % temps d'animation)

Sur 2009, l'animation du DOCOB a contribué plus particulièrement à la mise en œuvre de 4 actions inscrites au DOCOB :

- ANI01-Mettre en cohérence les politiques publiques relatives à l'aménagement du territoire, à la préservation de la ressource en eau et de la biodiversité, à la protection des risques ***
- ANI02-Animer la mise en œuvre des actions et réaliser leur suivi ***
- ANI04-Développer un système d'information intégrateur des données écologiques relatives au site Natura 2000 **
- COM02-Informer et sensibiliser les propriétaires, les usagers du site et le grand public ***

Le détail des réalisations et résultats est présenté dans le rapport d'activités annexé au présent compte-rendu de réunion. Seuls sont repris dans le compte-rendu les sujets ayant fait l'objet de questions ou discussions particulières.

1/. Consultation des Communes et collectivités relative à la modification du périmètre Natura 2000

Elle s'est déroulée de juin à août 2009.

Invité à exposer les résultats de la consultation, M. BROCHIERO, DDAF de l'Hérault, précise que très peu de Communes et EPCI ont répondu. Seuls 5 d'entre eux ont émis un avis, favorable dans tous les cas.
Les propositions de modification du périmètre sont en cours de transmission au Ministère de l'Environnement. Le Muséum national d'histoires naturelles examinera et validera par la suite les documents qui seront ensuite transmis à l'Union européenne. L'arrêté ministériel de désignation de la Zone de Protection Spéciale (directive « Oiseaux ») modifiée sera pris par le Ministère de l'Environnement en parallèle de la transmission à la Commission européenne. L'arrêté relatif à la désignation de la Zone Spéciale de Conservation (directive «Habitats ») et à la modification du périmètre sera pris une fois la modification du Site d'Importance Communautaire inscrite par la Commission Européenne sur la liste biogéographique de la région méditerranéenne. La procédure peut prendre de 1 an (directive « Oiseaux ») à 3 ans (directive « Habitats»).Cette démarche administrative a une incidence sur la signature de la Charte Natura 2000, qui ne peut se faire actuellement qu'au titre de la Directive « Oiseaux » (périmètre ZPS).

2/. Crédits et financement des contrats Natura 2000

Mme LE POMMELET expose les premiers freins à la contractualisation qui ont pu être observés. Parmi eux se pose la question de l'avancement des fonds pour la mise en œuvre de travaux dans le cadre de contrats Natura 2000, par les bénéficiaires potentiels, propriétaire privé, petites Communes…
Elle interroge les Services de l'Etat sur les délais de paiement, une fois les factures acquittées transmises aux services instructeurs des contrats.

M. BROCHIERO fait le point sur les crédits généraux accordés au dispositif Natura 2000 et les délais de paiement. L'attribution des enveloppes financières a été transmise assez tardivement cette année, et de ce fait les délais d'engagement des crédits ont été rallongés. La délégation des crédits est basée sur la consommation qui en est faite l'année précédente ; il est donc important de faire remonter aux services de l'Etat le plus tôt possible les besoins prévisionnels, afin d'ajuster au mieux la demande de crédits qui pourra en être faite.
En ce qui concerne la prise en charge des frais des opérations de contrat Natura 2000, il convient de faire la demande de paiement au fur et à mesure de leur réalisation. Le délai de paiement est généralement de 1 à 3 mois.

M. ROUX, Mairie de Saint-Nazaire-de-Pézan souhaite savoir si ce délai peut s'étendre au-delà de 6 mois, interrogation à laquelle M. BROCHIERO répond par la négative.

M. MONTIEL, Mairie de Candillargues, s'interroge si, une fois le dossier de contrat Natura 2000 déposé aux services instructeurs et les opérations réputées éligibles, un courrier assure le bénéficiaire des subventions accordées.

Mme VERNISSE, DDAF de l'Hérault, affirme qu'après dépôt du dossier complet du dossier de contrat Natura 2000, le bénéficiaire reçoit un arrêté d'attribution de subvention, précisant les modalités de demande de paiement.

M. CHALOT demande s'il n'est pas possible dans cet arrêté d'attribution de faire figurer les délais de paiement de subventions.

M. BROCHIERO précise que le paiement est du ressort de l'organisme payeur, l'Agence de Services et de Paiement (ASP, ancien CNASEA), et non des services instructeurs des contrats Natura 2000 qui feront néanmoins leur possible pour que le paiement se fasse le plus rapidement possible.

M. GANIBENC, Mairie de Mauguio et représentant des chasseurs, souhaite avoir des précisions sur la définition de l'enveloppe financière globale accordée aux contrats Natura 2000.

M. BROCHIERO explique que tous les animateurs des DOCOB Natura 2000 sont sollicités régulièrement au cours de l'année pour faire remonter aux services instructeurs les besoins en matière de contrats Natura 2000, l'estimation devant être la plus précise possible.

M. CHALOT souligne l'importance de communiquer au SMGEO une idée des coûts des opérations envisagées lorsqu'un projet de contrat Natura 2000 lui est soumis, afin de procéder au mieux à cette estimation.

Mme LE POMMELET ajoute qu'une telle estimation a été faite sur les 3 ans à venir, comme les Services de l'Etat lui avaient demandé. Il est relativement aisé de définir un budget global, à partir des projets chiffrés des bénéficiaires potentiels, par contre, il est plus difficile de savoir quand les contrats vont être signés et par conséquent de programmer dans le temps la consommation de ces crédits.

M. TARAUD, Commune de Lansargues, fait remarquer que les budgets de l'Etat ont déjà été votés et qu'ils ne sont pas extensibles.
M. BROCHIERO assure qu'il existe tout de même une certaine souplesse : en 2007-2008, l'enveloppe octroyée avait été sous-consommée, des reports sont possibles sur les années suivantes.

M. PAUGAM, Cépralmar, demande si cette souplesse vaut aussi dans le sens inverse quand l'enveloppe a été sous-estimée.

M. BROCHIERO répond par l'affirmative.

M. PAUGAM souhaite se faire confirmer qu'il existe donc une certaine souplesse de l'arrêté attributif si les budgets ont été sous-estimés.

Mme LE POMMELET intervient par la négative. Il est important de distinguer:

- d'une part les enveloppes globales octroyées pour les contrats Natura 2000, demandées par les Services instructeurs à partir d'une estimation des besoins locaux ;
- d'autre part, la demande de subvention faite dans le cadre d'un contrat Natura 2000, laquelle doit être basée sur des devis, et pour laquelle il peut être prétendu à un remboursement uniquement sur factures et dans la limite du montant global demandé initialement.

Mme VERNISSE ajoute qu'il est essentiel que le bénéficiaire du contrat communique aux services instructeurs les éventuels problèmes (trésorerie, report de programmation de travaux), la possibilité d'établir un avenant au contrat pouvant être étudiée.

3/. Accès à certaines données agricoles (surfaces déclarées au titre de la politique Agricole Commune - PAC)

Au sujet des démarches à effectuer pour la mise en œuvre de la contractualisation, Mme LE POMMELET souligne les difficultés rencontrées, notamment celle de disposer d'un certain nombre de données de nature agricole nécessaires au montage des dossiers des contrats. Elle vise en particulier la localisation des surfaces déclarées au titre de la PAC, laquelle peut conditionner l'éligibilité d'une mesure dans le cadre d'un contrat (pas de superposition d'aides européennes sur les mêmes surfaces).

M. LEYDIER, représentant la Chambre d'agriculture de l'Hérault, souhaite savoir pourquoi ces données ne sont pas accessibles et qui les détient.

M. BROCHIERO admet que c'est un problème mais qui est actuellement à l'étude. La DDAF de l'Hérault n'est pas propriétaire de ces données et ne peut donc les diffuser. Des négociations sont en cours afin d'élaborer des conventions de mise à disposition des données.

M. LEYDIER demande si un courrier de la Chambre d'agriculture dans ce sens pourrait faciliter cette démarche.

M. BROCHIERO répond qu'effectivement tout courrier permettant d'appuyer cette démarche est le bienvenu.

Point sur l'état d'avancement des actions du Programme LIFE LAG'Nature portées par le SMGEO

Mme LE POMMELET rappelle que l'objectif du programme LIFE LAG'Nature (2009-2013), coordonné par le Conservatoire des Espaces naturels du Languedoc-Roussillon, est la recherche collective d'une gestion équilibrée et durable des sites Natura 2000 lagunaires, péri-lagunaires et dunaires. Les bénéficiaires sont 6 opérateurs Natura 2000 œuvrant sur les lagunes côtières du Languedoc-Roussillon. Ce programme contribue à la mise en œuvre de plusieurs actions inscrites au DOCOB et en particulier :

- HAB06 - Elaborer et mettre en œuvre un programme de lutte contre les espèces animales envahissantes (Tortue de Floride)
- ETU03 - Réaliser un suivi poussé des dispositifs tampon mise en place en aval des stations d'épuration de Mauguio
- ACT06 / ACT07 - Mener une étude poussée de la fréquentation du site et de ses impacts, élaborer un plan de gestion concerté et le mettre en œuvre

L'état d'avancement de ces trois actions est présenté.

1/. Lutte contre la tortue de Floride (présenté par Ludovic CASES – SMGEO)

L'objectif de l'action est de limiter et de contrôler les populations de Tortue de Floride et autres tortues exotiques présentes sur le site voire de les éradiquer afin de favoriser la Cistude d'Europe présente naturellement sur le

site. La récolte récente par le CENLR d'indices démontrant la reproduction de la Tortue de Floride in situ souligne le caractère urgent de l'intervention.

En 2009, une phase préalable d'expérimentation des techniques de capture et de lutte contre la tortue de Floride et les autres tortues exotiques a été conduite pour évaluer leur efficacité et leur compatibilité avec le contexte local. Elle a été menée par le SMGEO, en partenariat avec le CEN-LR. 5 types de pièges sur 5 sites, durant 5 semaines de capture (roulement hebdomadaire), ont été testés.

La campagne de piégeage 2009 a permis de capturer 12 tortues de Floride : 10 captures par nasses ; 2 captures par verveux ; 0 capture par les autres pièges. Ces résultats montrent que les nasses sont de loin les plus efficaces (plus légères, peu encombrantes, prix raisonnable, mais plus attractives pour le vol). Les pièges à insolation et les cages sont à revoir dans leur conception et/ou fabrication, les verveux à abandonner.

M. CASES dresse ensuite les perspectives pour la poursuite de l'action en 2010 :

- Confier la construction des pièges à des professionnels
- Augmenter la logistique (acquisition ou emprunt d'un bateau)
- Arrêt du protocole : Capture Marquage Recapture
- Contacter professionnels aux USA (méthodes de capture locales)
- Période de piégeage plus longue et plus précoce dans la saison.

2/. Mise en place et conduite du suivi poussé de la zone réceptrice des effluents de la station d'épuration de Mauguio (présenté par Jonathan FUSTER, Communauté de Communes Pays de l'Or)

M. FUSTER rappelle que cette action sous maîtrise d'ouvrage du SMGEO est menée en partenariat étroit avec le SIVOM Etang de l'Or, gestionnaire de la station d'épuration (STEP) de Mauguio, et la Communauté de communes Pays de l'Or, gestionnaire de la zone humide réceptrice des eaux traitées de la STEP.

Il rappelle la nature et les objectifs du projet expérimental du SIVOM de l'étang de l'Or, à l'origine de cette action :

- Faire transiter les effluents de la nouvelle station d'épuration de Mauguio par une zone humide de 10 ha avant leur arrivée dans l'étang de l'Or.
- Objectifs:
    - Conserver la diversité des formations végétales en consolidant la roselière par un apport d'eau douce supplémentaire.
    - Utiliser la capacité épuratrice des végétaux de la zone humide pour affiner la qualité des eaux arrivant dans l'étang de l'Or

Un arrêté préfectoral a autorisé ce projet, en précisant qu'un plan de gestion de la zone humide devait être mis en place.

L'objectif de l'action LIFE est de réaliser un suivi poussé complémentaire de la zone humide pour évaluer l'impact de ce projet qui se décline comme suit :

- Elaboration concertée d'un protocole de suivi
- Réalisation d'un état zéro et d'un suivi sur une période d'un an et demi
- Bilan et partage de l'expérience avec les autres gestionnaires.

M. FUSTER expose le protocole de suivi défini en 2009 qui consiste en :

- un suivi hydraulique mensuel : mesures des niveaux d'eau (superficiel / souterrain), étude des débits entrants et sortants, observation des circulations d'eau ;
- un suivi mensuel de la qualité des eaux : mesures de paramètres courants (oxygène, salinité, …) et analyses en laboratoire (azote, phosphore, indicateurs d'eutrophisation…) avec en option analyse ponctuelle de détection de micropolluants
- un suivi ponctuel (2 à 3 campagnes) de la qualité des sédiments (azote , phosphore…)
- un suivi ponctuel (5 campagnes sur 2 ans) des macrophytes, indicateurs d'eutrophisation
- un suivi annuel de la roselière

Les résultats des premières analyses des sédiments et de l'eau, avant rejets, sont caractéristiques des milieux étudiés. Dans les échantillons d'eau :

- l'azote est essentiellement sous forme organique (apports détritiques de la zone humide), avec des teneurs légèrement supérieures pour la zone Ouest ;
- le phosphore est principalement présent sous forme d'orthophosphates (reminéralisation importante en été par décomposition des êtres vivants) ; les teneurs semblent baisser en octobre 2009

La végétation aquatique est similaire à celle observée sur l'étang de l'Or (Ulves, *Ruppia sp.,* etc.)

Le suivi de la salinité de l'eau quant à lui montre une baisse de ce paramètre à partir du mois d'octobre, suite aux premiers rejets de STEP dans la zone humide. Bien que des facteurs climatiques puissent aussi entrer en jeu (présence ou absence de vent conditionnant les échanges lagune-zone humide étudiée), les effets d'apport d'eau douce se font déjà sentir dans les eaux superficielles. Cependant, il est nécessaire de suivre l'évolution de tous les paramètres étudiés sur le long terme. Le suivi est prévu jusqu'en juin 2011.

2/. Etude de fréquentation sur l'étang de l'Or (présenté par Christelle AUDOUIT, Laboratoire ART-Dev, Université Paul Valéry - Montpellier)

Une étude de fréquentation a été menée en 2009 sur l'étang de l'Or (partie Sud et Nord) par le laboratoire ART-Dev (Université de Montpellier 3) en partenariat avec le SMGEO. L'objectif est d'acquérir une meilleure connaissance de la fréquentation et permettre une gestion plus adaptée sur ces zones d'interfaces (lagunes périurbaines). Ce travail s'inscrit dans un projet plus global dont le phasage est le suivant :

- Etude de fréquentation : Etat zéro en 2009
- Elaboration d'un plan de gestion concerté en 2010
- Réalisations préconisées dans le plan de gestion et suivi de la fréquentation en 2011

L'étude de fréquentation est basée sur des comptages (données quantitatives) et des enquêtes de perception (données qualitatives). En parallèle, le Conservatoire des Espaces Naturels mène, toujours dans le cadre du programme LIFE, des prospections de terrain pour analyser l'impact de la fréquentation.

9 secteurs ont fait l'objet de cette étude :

- 5 sur les berges nord de l'étang (Pointe du Salaison, Sentier de la Capoulière, Mas des Pauvres, Maison des marais, Tartuguière)
- 4 sur le secteur du Petit et Grand Travers

25 journées d'observation ont été réalisées au total, y compris les week-ends, sur la période de mars à août 2009.

Les principaux résultats sont les suivants :

- Le site dunaire du Grand-Travers est le plus visité avec plus de 200 passages par jour, essentiellement en période estivale ;
- La fréquentation moindre sur les berges nord de l'étang concerne surtout les secteurs de la Pointe du Salaison (200 passages/j), de la baie de la Capoulière et Tartuguière (entre 100 et 150 passages/j) et la période printanière.
- Les deux activités récréatives dominantes sur l'ensemble du site sont la randonnée pédestre et le vélo (Pointe du Salaison et Capoulière)
- La fréquentation sur le site du Grand Travers est principalement liée aux rencontres sexuelles qui s'y déroulent, celles-ci générant un nombre important de déchets (préservatifs, mégots de cigarettes, détritus divers…).

En réponse à certains participants souhaitant avoir plus de détails sur les comptages effectués ou disposer du rapport de l'étude, Mme AUDOUIT précise qu'une restitution précise des résultats de ce travail fera l'objet d'une réunion du groupe de travail « Habitations et Loisirs », à laquelle toute personne intéressée pourra se joindre, en début d'année 2010. Sur la base de la réflexion engagée sera ensuite élaboré un plan de gestion concerté de la fréquentation à l'échelle du site Natura 2000.

Mise en œuvre du DOCOB – Perspectives 2010

Mme LE POMMELET conclut l'intervention sur les perspectives 2010. Il est proposé :

- de reconduire le travail d'animation sur la base du temps passé en 2009 sur les différentes missions, en donnant priorité à la mise en œuvre des processus de contractualisation (45 % temps d'animation) - 6 contrats agricoles envisagés ; Appui à l'élaboration des 2 contrats Natura 2000 en cours + 2 ou 3 autres projets à construire ;
- de développer des actions de communication, d'information autour des travaux qui seront réalisés dans le cadre de contrats Natura 2000 (visites de terrain…) ;
- de réaliser l'étude ETU02 inscrite au DOCOB « Inventaire géo référencé et diagnostic des petits ouvrages hydrauliques des marais des sites Natura 2000 » – celle-ci sera également l'opportunité de poursuivre la concertation relative à la gestion hydraulique des marais (action EAU01 du DOCOB)

En parallèle, se poursuivra le programme LIFE contribuant à la mise en œuvre du DOCOB, avec notamment :

- l'élaboration d'un plan de gestion concerté de la fréquentation du site ;
- la poursuite du suivi de la zone humide réceptrice des rejets de la station d'épuration de Mauguio ;
- la poursuite de l'action de lutte contre la tortue de Floride.

Clôture de séance

M. BROCHIERO informe l'assistance sur l'évolution de l'organisation des Services de l'Etat déconcentrés à compter du 1er janvier 2010 :

- la Direction de l'Environnement (DIREN) fusionnant avec la Direction Régionale de l'Equipement (DRE) et la Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement (DRIRE) pour devenir la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ;
- la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt fusionnant avec la Direction Départementale de l'Equipement et la Direction Départementale des Affaires Maritimes (DIDAM) devenant la Direction Départementale du Territoire et de la Mer (DDTM).

Les participants n'ayant pas de questions supplémentaires, M. CHALOT les remercie pour leur écoute, et plus largement pour leur mobilisation dans le cadre de la mise en œuvre du DOCOB. Il souhaite que celle-ci se poursuive, et que l'année 2010 soit l'occasion de « réactiver » les groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du DOCOB.

Pour les années à venir, il propose de conserver la programmation du Comité de pilotage sur la même période, en fin d'année. Celle-ci permet en effet de dresser un bilan de ce qui a été réalisé sur l'année, même si le rapport d'activités n'est pas totalement définitif (la période d'animation courant du 16 janvier au 15 janvier de l'année suivante), et de soumettre au COPIL les propositions et perspectives d'animation pour l'année suivante, avant de solliciter les subventions correspondantes.

L'ordre du jour étant épuisé, Messieurs BARRAL et CHALOT lèvent la séance.

Le Président du SMGEO,	Le Président du COPIL Natura 2000,
Claude BARRAL	René CHALOT